

SAGE Marne Confluence

Phase Tendances et Scénarios : Le « socle » et les trois scénarios contrastés du SAGE Marne Confluence

Rapport final de présentation des scénarios, suite aux réunions de la CLE du 6 novembre 2013 et du 4 février 2014, et aux modifications qui s'en sont suivies.

Dernière mise à jour : septembre 2014



Sommaire

INTRODUCTION.....	1
LE « SOCLE » ET LES DIMENSIONS STRATEGIQUES DU SAGE MARNE CONFLUENCE.....	4
SCENARIO 1 : MOBILISER LES FORCES VIVES ET CREER DU LIEN POUR ETRE EXEMPLAIRE... 18	
SCENARIO 2 : UN SAGE INTERVENTIONNISTE POUR REDONNER TOUTE SA PLACE A L'EAU DANS LE TERRITOIRE	29
SCENARIO 3 : UN ENGAGEMENT POUR FAIRE DE L'EAU ET DES MILIEUX UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	42
COMPARAISON ECONOMIQUE DES TROIS SCENARIOS STRATEGIQUES.....	57
ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES HYPOTHESES THEMATIQUES TRAVAILLEES PAR LES COMMISSIONS	
ANNEXE 2 : LES CHOIX OUVERTS POUR LA CLE : LES « DIMENSIONS STRATEGIQUES » DU SAGE	
ANNEXE 3 : TABLEAU DES HYPOTHESES DES CALCULS ECONOMIQUES	

Introduction

La démarche d'élaboration des scénarios du SAGE Marne-Confluence

Les travaux des Commissions Thématiques

Lors de la construction du diagnostic du SAGE Marne-Confluence, a été réalisée une **rétrospective des dynamiques territoriales** observées ces dernières décennies et de leurs conséquences sur les enjeux du SAGE. Sur la base d'hypothèses tendanciennes déduites de cette rétrospective et d'échanges avec les instances de la CLE, un **scénario « sans SAGE »** a ensuite été construit. Il faisait l'hypothèse théorique d'une absence d'efforts supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui. Ce scénario « sans SAGE », validé lors de la CLE du 25 avril 2013, donne une image projetée en 2030 qui illustre le risque de ne pas atteindre les objectifs fixés et justifie ainsi l'existence d'un SAGE.

Munie de cette précieuse référence « sans SAGE », la phase suivante a consisté, pour la CLE, à adopter une **posture plus proactive vis-à-vis de l'avenir des milieux aquatiques et de la ressource en eau sur le territoire du SAGE**, en cherchant à identifier différents éléments de stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en termes de moyens à engager (outils, méthodes, financements, organisation des moyens ...) et /ou de niveaux d'ambition. Plus proactive, cette phase a aussi été plus participative : elle a mobilisé **les Commissions Thématiques du SAGE**, qui ont constitué la véritable **cheville ouvrière de cette réflexion stratégique**. Ainsi, chaque Commission s'est réunie une journée entière au cours du mois d'avril afin d'élaborer des trames de scénarios contrastés pour chacun des thèmes considérés (image en 2030, éléments de cheminement 2013-2030). On trouvera en annexe 1 un tableau synthétisant les jeux d'hypothèses sur lesquels chaque Commission Thématique a travaillé.

L'analyse transversale de ces travaux : le « socle » et les « dimensions stratégiques » du SAGE

Le groupement a ensuite opéré une analyse des travaux menés au sein des Commissions Thématiques. Elle a permis de dégager les éléments stratégiques quant à la future stratégie du SAGE, en distinguant :

- les éléments impératifs qui s'imposent aujourd'hui, et qui seront forcément au centre de la future stratégie du SAGE : il s'agit des **passages obligés, du « socle » du SAGE** ;
- les dimensions de choix dont dispose la CLE pour définir sa future stratégie, en insistant sur leurs implications aussi bien techniques que politiques ou organisationnelles : il s'agit des « **dimensions stratégiques** » du SAGE.

Cette analyse a été nourrie des travaux des Commissions Thématiques mais ne s'est pas réduit à leur simple agrégation. Le groupement a ainsi réalisé un travail de synthèse faisant ressortir les **éléments transversaux** de ces travaux, en s'assurant bien qu'ils couvraient non seulement l'ensemble des enjeux débattus dans les Commissions mais aussi qu'ils ne laissaient pas dans l'ombre des questions importantes pour l'avenir du SAGE, que les groupes n'auraient pas eu le temps d'aborder. Notamment, il s'est agi dans

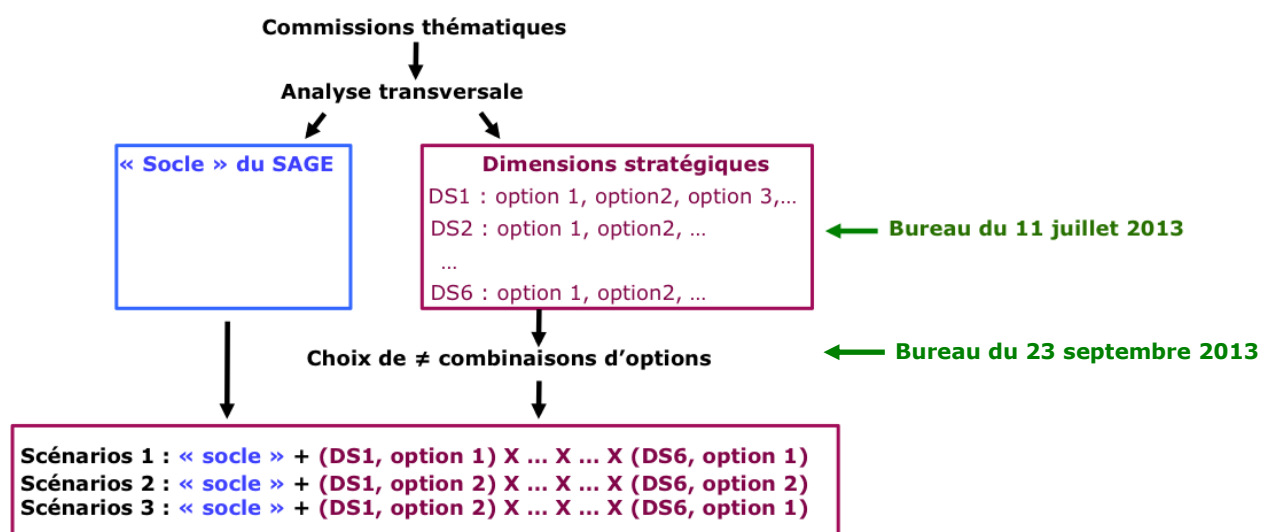
certaines cas d'étendre à l'ensemble des thèmes certaines questions stratégiques soulevées dans certains groupes seulement.

Ce « socle » et ces « dimensions stratégiques » sont présentés dans la première partie du présent rapport (une présentation plus détaillée des dimensions stratégiques se trouve en annexe 2).

**Les choix opérés par le Bureau de la CLE :
3 combinaisons d'options pour fonder les scénarios stratégiques
du SAGE présentés dans ce rapport**

Réuni à deux reprises (juillet puis septembre 2013), le Bureau de la CLE a examiné et amendé cette analyse transversale, puis choisi trois combinaisons d'options contrastées, relatives aux différentes dimensions stratégiques, pour fonder des scénarios globaux illustratifs de stratégies alternatives pour le SAGE. Le groupement a ensuite procédé à la formalisation de ces scénarios et à leur analyse, en termes d'atouts, de faiblesses et de risques. Ceci fait l'objet de la seconde partie du présent rapport. Une analyse des implications économiques de chacun des scénarios en termes d'efforts financiers à mener doit encore compléter ce travail afin de pouvoir également comparer les scénarios, sur le plan économique. Cette analyse n'a pas été encore discutée en bureau, elle sera ainsi présentée dans un deuxième temps à la CLE. En annexe 3, sont cependant présentées, d'ores et déjà, pour chaque scénario, les grandes actions retenues sur lesquelles reposent le dimensionnement des ordres de grandeur des coûts.

**Synthèse de la démarche d'élaboration des scénarios
contrastés du SAGE**



**L'objet de la CLE du 6 novembre 2013 : examiner et valider
les 3 scénarios stratégiques contrastés du SAGE Marne-
Confluence**

Ces scénarios stratégiques constituent le produit visé par l'ensemble de la phase « tendances et scénarios » de l'élaboration du SAGE. Confrontées au scénario « sans SAGE », ils ont vocation à incarner chacun une stratégie possible pour le SAGE : ils

balisent par conséquent le champ des possibles au sein duquel s'effectuera le choix politique de la CLE concernant tant le contenu du SAGE que ses modalités de mise en œuvre. Ils fournissent ainsi un support et des repères pour structurer et baliser la discussion puis le choix de la CLE quant à la future stratégie du SAGE.

L'objectif de la CLE du 6 novembre 2013 n'est pas d'opérer ce choix, qui fera l'objet de la dernière phase de l'élaboration du SAGE (« choix de la stratégie »). Il s'agit plutôt, à ce stade, de **mettre en discussion et de partager les termes dans lesquels ce choix est aujourd'hui posé au travers de ces trois scénarios stratégiques**, afin de les valider.

Le « socle » et les dimensions stratégiques du SAGE Marne Confluence

Les passages obligés : le « socle du SAGE »

L'analyse transversale des scénarios établis par les groupes de travail a permis d'identifier un ensemble d'éléments **incontournables** pour le SAGE, quelque soit la stratégie globale que la CLE choisira. Il s'agit ainsi d'**objectifs à atteindre, d'actions techniques à mettre en œuvre et de moyens à mobiliser** qui figureront forcément dans les orientations et les actions du SAGE. Ces « passages obligés » s'imposent en effet à la délibération au sein de la CLE pour les raisons suivantes :

- certains objectifs sont incontournables parce qu'ils correspondent à des impératifs réglementaires ;
- certains objectifs sont incontournables parce qu'ils engagent directement la crédibilité du SAGE sur un plan politique - ne pas les retenir reviendrait à priver celui-ci d'une partie importante de sa raison d'être ;
- dès lors, pour atteindre ces objectifs incontournables, des actions doivent impérativement être conduites, des moyens mobilisés, des fonctions assurées par la CLE et/ou la structure porteuse du SAGE.

Ce socle ne constitue pas pour autant une stratégie en soi qui ne saurait se résumer à une liste d'objectifs et d'actions. C'est bien la combinaison des éléments du socle et des choix d'options pour chaque dimension stratégique qui constituera au final une stratégie pour le SAGE (cf. schéma présenté en introduction de ce rapport).

Les grands éléments constitutifs du « socle » du SAGE sont présentés ci-après. Bien qu'ils s'imposent et n'appellent donc pas de choix ouverts pour la CLE, ils sont néanmoins très importants pour elle en ce qu'ils engagent largement son rôle et sa responsabilité futurs.

1-1. Les objectifs incontournables pour le SAGE

Un incontournable réglementaire pour le SAGE : les objectifs de la DCE et du SDAGE

Parce que le SAGE Marne Confluence doit juridiquement être compatible avec le SDAGE Seine-Normandie, il se doit de retenir a minima les objectifs affectés aux différentes masses d'eau de son territoire de compétence. Les deux tableaux ci-dessous, extraits du diagnostic du SAGE, rappellent les objectifs et reports de délais pour les masses d'eau superficielles et souterraines du territoire Marne-Confluence.

Nom	Objectifs d'état					
	Global		Ecologique		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
La Marne	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2021	Bon état	2027
Ru de Chantereine	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
Ru du Merdereau	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
Le Morbras	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2021	Bon état	2027
Plan d'eau de Vaires	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	2021	Bon état	2021
Canal de Chelles	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	2021	Bon état	2021

Nom de la masse d'eau	Objectifs chimiques			Objectifs quantitatifs	
	Objectif qualitatif	délai	Paramètres anthropiques	Objectif quantitatif	délai
Tertiaire du Bri-Champigny et du Soissonnais	Bon état chimique	2027	NO3, pesticides	Bon état, règles de gestion à établir	2015
Eocène du Valois	Bon état chimique	2015	-	Bon état	2015

Du fait de leur caractère dégradé et/ou artificialisé, les masses d'eau du territoire bénéficient donc toutes de **reports de délais fixés à 2021 ou 2027**. Ce report ne signifie en aucun cas une tolérance à retarder la conduite des actions à mener, mais bien au contraire **qu'il faudra agir pendant plus longtemps**. Les écarts actuels à ces objectifs impliquent ainsi de travailler à l'amélioration de la qualité **physico-chimique** (NH4, DCE, MES, ...), **chimique** (HAP, pesticides, ...), **biologique** (poissons, invertébrés, aquatiques, ...) et enfin **hydromorphologique** (habitats pour la faune et la flore aquatique, fonctionnalité des milieux, ...) des cours d'eau.

Par ailleurs, le respect de la DCE implique également, quelle que soit la stratégie qui sera finalement choisie, **d'assumer pleinement la responsabilité particulière du territoire Marne Confluence en matière d'alimentation en eau potable** de la région Ile-de-France. La pérennité de la ressource constitue à cet égard un objectif majeur, qui justifie également aux côtés des objectifs de bon état/bon potentiel des masses d'eau, l'ensemble des actions à conduire en matière de lutte contre les pollutions (cf. infra).

Des incontournables pour la crédibilité politique du SAGE

Outre les objectifs réglementaires incontournables pour le SAGE, d'autres le sont tout autant pour des raisons propres au territoire Marne Confluence. Ne pas les retenir dans le SAGE ne mettrait certes pas en cause la compatibilité juridique avec le SDAGE, mais mettrait en danger, de manière tout aussi grave, la crédibilité politique du SAGE : il s'agit de l'objectif de retour de la baignade en Marne, de l'effectivité de la continuité du Domaine Public Fluvial (DPF), ainsi que de la « redécouverte », au sens d'une réappropriation par la population, des affluents de la Marne.

Le retour de la baignade en Marne

L'objectif de retour de la baignade en Marne existe depuis une vingtaine d'année et reste **un marqueur important de l'action publique** en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatique dans le territoire. Plus que l'objectif d'atteinte du bon potentiel sur la

Marne, qui s'intègre finalement dans l'évolution tendancielle des choses (cf. scénario « sans SAGE »), il apparaît comme un véritable aiguillon pour renforcer la gestion des pollutions sur le bassin versant de la Marne (affluents y compris), techniquement ambitieuse, politiquement portée et correspondant à une aspiration sociale présente dans le territoire.

Si la place que doit occuper cet objectif dans sa stratégie générale reste à définir (cf. scénarios ci-après), il est évident que le SAGE ne peut que le retenir : comme acte de naissance du SAGE, y renoncer serait assez difficile à assumer ! Quelle que soit la stratégie du SAGE qui sera finalement retenue, l'objectif de retour à la baignade y prendra donc forcément place et figure.

La continuité effective du Domaine Public Fluvial (DPF)

Le rôle des bords de Marne dans l'identité du territoire, dans la fonction de « ressourcement » que joue la rivière pour la population et comme espace de nature a été d'emblée pointé comme un élément fort lors de l'établissement de l'état initial et du diagnostic du SAGE. Cependant, la question de la continuité du DPF s'est avérée particulièrement sensible et source d'une forte insatisfaction de la part des associations et des « usagers » membres de la CLE. Cette insatisfaction a été particulièrement manifeste lors de la discussion du diagnostic en CLE.

Censé être garanti par la loi, l'accès au bord de Marne sur l'ensemble du DPF n'est en effet pas aujourd'hui une réalité (cf. diagnostic). **Ce problème de mauvaise effectivité du droit suscite de vives critiques, qui rendent cette question incontournable pour le SAGE** : ne pas s'y attaquer nuirait fortement à l'adhésion aujourd'hui importante des associations à la démarche et mettrait donc à terme en péril sa crédibilité. Il s'agit donc là encore d'un objectif à inscrire au « socle du SAGE », en ce sens qu'il sera à poursuivre quelle que soit la stratégie du SAGE qui sera retenue.

Favoriser la « redécouverte » des affluents de la Marne par la population et les élus

La « redécouverte, au sens d'un autre regard, des affluents de la Marne et de leur berges », constitue l'un des enjeux « patrimoniaux et sociétaux » pointés dans le diagnostic du SAGE. Les travaux conduits en Commissions Thématiques ont montré qu'il était susceptible d'appeler divers types d'actions techniques (notamment selon l'approche qui sera retenue en matière d'hydromorphologie - cf. DS3 ci-après - ou selon la posture qui sera adoptée vis-à-vis du développement territorial - cf. DS1). Cependant, est apparue dans toutes les Commissions la nécessité de faire exister davantage ces affluents aux yeux des habitants et des élus du territoire, afin de susciter leur appropriation sociale et leur prise en charge politique. **Le caractère unanime de cet objectif au sein des Commissions** conduit à considérer qu'il sera retenu quelle que soit la stratégie du SAGE et, par conséquent, à le faire figurer au « socle du SAGE ».

1-2. Les actions indispensables pour atteindre ces objectifs

L'existence d'objectifs incontournables induit mécaniquement que certaines actions auront nécessairement à être mises en œuvre, quelle que soit la stratégie qui sera finalement retenue pour le SAGE. On va voir que ces actions forment un ensemble très conséquent. Si les choix stratégiques, présentés dans la suite de ce rapport, peuvent en

ajouter un certain nombre, leur objet sera largement de définir la manière avec laquelle on compte porter et mettre en œuvre ce « socle » d'actions indispensables.

Des actions sur les réseaux d'assainissement

L'atteinte des objectifs de la DCE, imposés par le SDAGE, ainsi que la poursuite de l'objectif d'un retour de la baignade en Marne, induisent a minima les actions suivantes (cf. diagnostic du SAGE) :

- une accélération très significative de la **mise en conformité des branchements** dans les secteurs en réseaux séparatifs les plus défaillants (à titre illustratif, pour l'analyse économique du socle, le rythme retenu comme hypothèse de calcul peut aller jusqu'à 4,5 %/an selon les secteurs prioritaires considérés, contre 3% environ actuellement en moyenne sur l'ensemble du territoire - cf. annexe 3) ;
- l'amélioration des **réseaux** sur quelques secteurs très ciblés, identifiés comme points noirs dans le diagnostic (sur le bassin du Morbras et le bassin de la Marne en rive droite). Certains de ces réseaux, à l'amont du Morbras notamment, souffrent en effet de défaut de conception et appellent donc des travaux d'envergure ;
- la poursuite de la réduction des **rejets polluants non domestiques**. Il s'agit là d'un problème difficile car diffus dans le territoire (quelques zones d'activités économiques mais surtout des petites activités dispersées), sur lequel il n'est pas possible d'établir un diagnostic précis à ce jour. La démarche à poursuivre consiste à établir un diagnostic plus fin et, au cas par cas, des éléments de solution site par site. Il faut donc, au moins dans un premier temps, se fixer un objectif de moyens (rythme de mise en œuvre) en attendant d'avoir une connaissance suffisante pour dimensionner l'effort à conduire. Le bassin versant de la Chantereine devra être traité en priorité, étant particulièrement concerné par cette problématique. Le bassin amont du Morbras est aussi concerné, dans une moindre mesure ;
- la mise à jour et la mise en cohérence des **schémas directeurs** d'assainissement, dont près d'un tiers sont obsolètes ou en passe de l'être et dont l'hétérogénéité nuit à la cohérence de la gestion d'ensemble du réseau.

Des actions sur la gestion des eaux pluviales

Outre les actions concernant les branchements et le fonctionnement des réseaux (sélectivité), déjà mentionnées plus haut, l'atteinte des objectifs de la DCE et/ou la poursuite de l'objectif baignade appellent également les actions suivantes :

- la mise en place de stratégies de **gestion des eaux pluviales à la source**, à l'échelle de bassins versants ;
- la coordination et la couverture complète du territoire en **zonages pluviaux** intégrant les prescriptions des schémas départementaux en la matière ;
- la promotion des **techniques alternatives** de gestion des ruissellements pour les **nouveaux projets** d'aménagement ;

À noter que ces actions du « socle » consacrées aux eaux pluviales pourront également constituer un élément de la contribution du SAGE à la « stratégie locale » qui sera

arrêtée, vraisemblablement à une échelle plus vaste que la sienne, en application de la Directive Inondation.

La poursuite des actions de réduction de l'emploi des phytosanitaires

Comme noté dans le diagnostic du SAGE, une dynamique positive existe pour la réduction de l'usage des pesticides en zone non agricole sur le territoire Marne Confluence. Cependant, les collectivités sont encore trop rares à s'être engagées dans des démarches de réduction voire de suppression totale de l'utilisation de ces produits. Les teneurs mesurées dans les milieux imposent de poursuivre cet effort en le généralisant.

Elles appellent également à ce que le SAGE Marne-Confluence relaie cette préoccupation auprès des territoires amont du bassin versant de la Marne, où se situent l'essentiel des sources de pesticides d'origine agricole. Dans une moindre mesure, les bassins versants du Morbras et du ru de Chantereine peuvent aussi être pourvoyeurs de polluants d'origine agricole.

Il s'agit donc ici pour le SAGE de s'appuyer sur la dynamique existante pour l'amplifier et l'accélérer, par la **construction d'un diagnostic plus global** de la situation, par une **coordination** de la programmation des actions et par l'**animation locale** et le **conseil** pour faciliter celles-ci.

Des actions de restauration des milieux aquatiques

L'atteinte des objectifs de la DCE, mais aussi l'objectif de redécouverte des affluents par les habitants et leurs élus, nécessitent de conduire des actions de restauration des milieux aquatiques, tant pour restaurer leurs **fonctionnalités** (DCE) que pour les doter d'une plus grande **attractivité** (redécouverte).

En ce qui concerne les « masses d'eau naturelles » (au sens de la DCE) :

- la reconquête de la **Chantereine** s'impose comme un passage obligé pour améliorer son état écologique, comme le révèle l'étude réalisée en 2012 par la CA Marne et Chantereine. L'ampleur des efforts à mener est cependant tel, notamment en termes de restauration physique tant elle est aujourd'hui lourdement artificialisée, que les modalités de portage politique, de financement et de mise en œuvre technique renvoient à des choix stratégiques principalement développés dans les DS 1, 3 et 4 ;
- le **Merdereau** : l'objectif d'atteinte du bon état dès 2021 apparaît davantage atteignable que pour la Chantereine, mais suppose un volet d'actions de restauration très significatif à inscrire au « socle du SAGE » (réouverture de tronçons de cours d'eau, aménagement de seuils au droit des bassins de retenue, renaturation des berges...).

En ce qui concerne les « masses d'eau fortement modifiées » :

- pour la **Marne**, le respect de la DCE suppose la mise en œuvre du programme d'actions de VNF sur ses ouvrages de navigation ainsi que la réalisation des actions inscrites dans le diagnostic écologique réalisé en 2012 par le SMV. Elles apparaissent en effet comme les plus nécessaires pour réaliser le bon potentiel, c'est-à-dire essentiellement celles ayant un effet positif d'un point de vue piscicole (restauration de frayères, restauration du Bec du canard, renaturation et/ou entretien écologique des berges) ;

- pour le **Morbras**, l'atteinte du bon potentiel suppose de renforcer le programme d'actions d'ores et déjà défini sur la partie amont et de permettre l'émergence d'initiatives sur la rivière dans sa partie aval. L'élaboration d'un schéma global pour l'ensemble du bassin du Morbras, prévu en 2014, donnera un cadre d'action. Sa bonne mise en œuvre suppose toutefois de conduire un effort de structuration de la gouvernance locale.

Concernant ce volet du socle, l'ampleur, la hiérarchisation des actions à conduire dépendront de l'approche qui sera retenue concernant l'hydromorphologie (cf. DS3). Concernant la Marne et la Chantereine en particulier, les actions inscrites au socle seront nécessairement complétées par d'autres, de nature variable selon les scénarios.

Enfin, l'hydrologie des cours d'eau étant intimement liée à la problématique des inondations, il convient de souligner que le SAGE devra veiller, en y participant, à ce que l'élaboration de la « stratégie locale » le concernant soit cohérente avec ses actions sur la gestion des cours d'eau.

Des actions de communication et d'animation

Le socle du SAGE comprend, outre les actions techniques qui viennent d'être listées, des actions d'une autre nature : celles qui visent plus spécifiquement les objectifs de rétablissement de la continuité effective du DPF, de retour de la baignade en Marne et de réappropriation sociale et politique des affluents.

Ces actions consistent à **faire davantage exister ces sujets dans les agendas politiques** locaux, ainsi qu'à ouvrir des discussions pour les traiter. Il s'agit donc d'actions de communication (concernant les affluents en particulier), pouvant être associées aux actions techniques à conduire, mais aussi d'animation, pour permettre aux acteurs concernés d'aboutir à des solutions collectivement mises en œuvre (concernant la question des cheminements en particulier).

Là encore, un lien peut être fait avec la future « stratégie locale » qui sera établie en application de la Directive inondation : le SAGE étant bien placé pour cela, une de ses contributions à cette stratégie pourrait être de diffuser, via ses actions de communication et d'animation, une meilleure culture du risque sur son territoire.

1-3. Les fonctions et moyens nécessaires

Les fonctions incontournables du SAGE

A travers les objectifs d'intervention et les actions qui s'imposent à la délibération locale au sein de la CLE, tels qu'ils viennent d'être passés en revue, se dessinent des fonctions devant impérativement être assurées par le SAGE.

Le SAGE en tant que document d'orientation et de planification : le rappel des objectifs réglementaires et la mise à l'agenda d'objectifs incontournables

Une première façon d'aborder le rôle du SAGE est de considérer le **document** qui sera adopté par la CLE puis approuvé par le Préfet (PAGD et Règlement). Ce document sera doté d'une portée juridique, les décisions prises dans le domaine de l'eau, de la planification urbaine et relatives au schéma départemental des carrières devant être

compatibles avec son PAGD. Le règlement, qui fixe des règles dans le champ des activités mentionnées dans la nomenclature eau et ICPE, est quant à lui directement opposable et s'impose dans un rapport de conformité ne laissant aucune marge de manœuvre aux destinataires de la règle et ne supportant aucune atteinte marginale contrairement au rapport de compatibilité. On sait que la portée juridique effective du SAGE dépendra de la précision de son contenu, qui elle-même dépendra notamment des choix qui seront faits concernant les dimensions stratégiques ci-après. Cependant, quels que soient ces choix *in fine*, le passage en revue des objectifs et thèmes d'intervention qui s'imposent au SAGE montre que ce document aura nécessairement un **rôle de rappel et de déclinaison locale des objectifs réglementaires** (DCE). Il montre également qu'il imposera la **mise ou le maintien à l'agenda local** du traitement d'objectifs que le SAGE ne peut se permettre d'ignorer : le retour de la baignade, la continuité des cheminements sur le DPF, la « redécouverte » des affluents. Il aura également vocation à être le cas échéant complété d'autres objectifs, résultants des choix établis dans les différents scénarios envisageables (cf. seconde partie de ce rapport).

Le SAGE en tant que lieu de mise en débat, de mobilisation et de partage d'expérience : le couple CLE-structure porteuse

Il serait illusoire de croire que le SAGE peut être réduit à ce document de planification et d'orientation, qui produirait « mécaniquement » ses effets juridiques. **Un SAGE est également une démarche, qui se poursuit au-delà de son adoption et qui s'incarne durablement dans le couple d'acteurs CLE-structure porteuse.**

Ainsi, la CLE constitue l'instance devant assurer le portage politique des objectifs inscrits dans le document SAGE : elle est le lieu où ces **objectifs** sont régulièrement rappelés à destination de l'ensemble des acteurs du territoire, où les actions conçues pour les atteindre sont **suivies** et réexaminées, où les projets majeurs sont analysés et où se joue la **mobilisation** des maîtres d'ouvrage locaux.

Une telle instance, pour fonctionner, doit nécessairement disposer d'une structure d'animation qui nourrit le rôle politique de la CLE par :

- un **suivi des actions entreprises** pour atteindre les objectifs du SAGE ainsi que des résultats obtenus en la matière ;
- une **mise en transparence de ce suivi**, non seulement auprès des membres de la CLE mais également auprès d'un public le plus large possible ;
- une **publicité des débats et prises de position** collectives de la CLE.

Les pages qui précèdent montrent également que la mise en œuvre de ce « socle » du SAGE nécessite un **rôle de mise en cohérence des actions entreprises par les acteurs locaux**, de la part de la structure porteuse du SAGE : mise au point de documents type (cahiers des charges, guides, etc.), organisation d'échanges d'expériences, ...

Le SAGE en tant que « gardien de l'eau » : vigilance et coordination avec la Police de l'eau

Enfin, un point également incontournable pour une mise en œuvre effective du SAGE, quelle que soit sa stratégie, est l'exercice d'une **vigilance affirmée**. L'importance de cette fonction est apparue de manière transversale dans toutes les Commissions Thématiques : d'une part pour que le rappel de la réglementation opéré par les documents du SAGE ne reste pas lettre morte et, d'autre part, **pour défendre les enjeux du SAGE face aux puissantes dynamiques de développement territoriales** qui

s'expriment sur le territoire (cf. scénario « sans SAGE »). Cette vigilance s'exerce d'abord **au sein du territoire**, et vise deux échelles de décision locale : celle des **documents locaux d'urbanisme** (PLU, SCoT), mais aussi celle des **projets locaux d'aménagement**. Elle s'exerce également à une échelle qui dépasse celle du SAGE, dans les **instances régionales ou métropolitaines qui président au développement de l'agglomération parisienne** (Grand Paris, développement du fret fluvial) et plus largement de l'Ile-de-France, où le SAGE se doit d'être présent.

Par ailleurs, aux côtés de ces dynamiques de développement territoriale qui pèsent sur son territoire, la vigilance du SAGE doit également s'exercer vis-à-vis de l'amont de son territoire de compétence, sur l'ensemble du bassin versant de la Marne. Quelle que soit sa stratégie, le SAGE doit ainsi être attentif aux éventuelles sources de pollutions susceptibles d'avoir un impact sur son territoire et, le cas échéant, être en mesure d'alerter les territoires et acteurs à l'origine de ces pollutions ou responsables de leur prise en charge.

L'exercice d'une telle vigilance passe par une véritable **coordination entre SAGE et Police de l'eau**. Ainsi, le portage politique des objectifs du SAGE - et tout particulièrement ceux qui s'imposent à lui parce que réglementaires - risque fort de rester lettre morte et peu crédible si l'exercice de la Police de l'eau s'avère insuffisamment ferme. Réciproquement, si le SAGE a besoin de la Police de l'eau pour être effectif, celle-ci doit bien sûr voir son application facilitée par l'existence du SAGE. De ce point de vue, le suivi conduit par la structure porteuse des actions entreprises et des résultats obtenus, ainsi que le portage politique des objectifs réglementaires à atteindre assuré par la CLE dans la durée, constituent des points d'appui importants pour permettre à la Police de l'eau de légitimer ses décisions. De même, la structure porteuse du SAGE doit conduire un travail de **sensibilisation des usagers et des maîtres d'ouvrage à leurs obligations** rappelées ou précisées dans le SAGE, de façon complémentaire du rôle joué par la Police.

Une telle articulation entre SAGE et Police de l'eau passe nécessairement par :

- un **rapprochement** entre l'administration et la structure porteuse du SAGE, permettant une information réciproque au quotidien et des sollicitations croisées en tant que de besoin sur les dossiers qui le nécessitent ;
- un **rôle consultatif effectif** de la CLE sur certains dossiers instruits par la Police de l'eau, identifiés comme prioritaires - un travail de définition de ce qui doit être considéré comme prioritaire étant indispensable pour organiser concrètement cette fonction de la CLE, qui risquerait sans cela, devant le nombre de dossier potentiel, de ne jouer ici qu'un rôle formel ;
- un **portage politique** susceptible, sur les dossiers litigieux, de faire entendre la voix du SAGE, par exemple pour appuyer le cas échéant les services de la Police de l'eau au sein de l'appareil d'État et/ou obtenir des arbitrages allant dans le sens des objectifs du SAGE.

Un outil fondamental : l'Observatoire du SAGE

Ce passage en revue des fonctions qui s'imposent au SAGE pour la mise en œuvre de son « socle » fait apparaître la nécessité de le doter d'un observatoire. En effet, le rôle que devra jouer le couple CLE-structure porteuse doit s'appuyer sur un **outil de connaissance, de suivi et de valorisation**, dont l'architecture pourrait s'organiser autour des quatre compartiments suivants :

Tableau de bord des actions et résultats en référence aux objectifs du SAGE

Un tableau de bord, permettant de suivre de façon détaillée, par secteurs géographiques et par thèmes d'intervention, les avancées - mais aussi les retards... - des actions entreprises pour atteindre les objectifs du SAGE est une ressource indispensable pour **nourrir le portage politique** de ces derniers, **appuyer l'action de la police de l'eau** et **sensibiliser** les maîtres d'ouvrages et usagers. À titre illustratif, une carte présentant les communes ayant adopté les zonages pluviaux exigés par le SAGE, ou encore localisant par secteurs le degré d'avancement de mise en conformité des branchements, constituent des bases solides pour valoriser la maîtrise d'ouvrage locale tout en exerçant une certaine pression sur les acteurs insuffisamment mobilisés autour des objectifs du SAGE. Un tel tableau de bord constitue ainsi, dans la durée, la base des discussions et prises de position collectives au sein de la CLE, en quelque sorte « **caisse de résonance** ».

Communication

Au-delà de « l'audience » de la CLE, qui touche essentiellement le monde des gestionnaires de l'eau, l'observatoire doit également être un outil de communication, cette fonction ayant été identifiée comme primordiale dès la mise en œuvre du « socle » du SAGE. Pour toucher un large public, on peut envisager la mise en ligne sur Internet des principaux indicateurs de suivi et des cartes produites par le tableau de bord du SAGE, la publication régulière d'un bulletin du SAGE ou encore, lorsque le portage politique du SAGE l'exige, la mobilisation de la presse locale. Ce type d'actions ne vise pas seulement à **sensibiliser un large public** à l'action et aux objectifs du SAGE : il s'agit également, par cette mise en **transparence** de l'information, d'exercer une certaine **pression sur les pouvoirs publics**, amenés ainsi à rendre compte des résultats atteints et non atteints en référence aux exigences du SAGE. La valorisation des affluents de la Marne serait ici particulièrement visée par cet outil.

Retours d'expériences et définition de bonnes pratiques

Un observatoire peut ne pas se réduire à un tableau de bord : ne suivant pas que des données, il peut également **capitaliser les pratiques** et ainsi contribuer à la mise en cohérence des actions conduites par les acteurs locaux. Pour cela, la vie de l'observatoire pourrait inclure l'organisation de **rencontres thématiques** régulières réunissant des gestionnaires locaux, l'animation d'un **réseau** permanent des services de structures locales, ou encore l'élaboration, avec le concours d'un tel réseau, de **guides de bonnes pratiques**.

Au total, il ressort que la structure porteuse du SAGE devra, quelle que soit la stratégie qui sera finalement retenue, héberger **des moyens humains plus importants** que ceux dévolus aujourd'hui à l'élaboration du SAGE. Outre l'animation des instances, assurer l'ensemble des fonctions ici passées en revue, notamment au travers de l'observatoire du SAGE, nécessite probablement une **équipe d'au moins 2 à 3 personnes**. Cependant, le nombre et les types de compétences à mobiliser dépendront également des scénarios présentés dans les pages qui suivent.

En synthèse, ce qu'il faut retenir du socle

<p>Des objectifs que le SAGE doit impérativement retenir, quelle que soit la stratégie retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atteinte du bon état écologique et du bon potentiel écologique (DCE) aux échéances fixées par le SDAGE • La préservation sur le long terme de la ressource en eau pour l'enjeu AEP • Le retour de la baignade en Marne • La continuité des cheminements sur le DPF • La « redécouverte » des affluents par la population et ses élus 	<p>Des actions à promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actions sur les réseaux d'assainissement et les branchements • Des actions sur la gestion des eaux pluviales • La poursuite des actions de réduction des phytosanitaires • Des actions de restauration des milieux aquatiques • Des actions de communication et d'animation
--	--

<p>Des fonctions que le SAGE doit assurer pour atteindre ces objectifs</p> <p>Une référence juridique et une mise à l'agenda des objectifs au travers des documents : PAGD et règlement</p> <p>La mise en débat, la mobilisation et le partage d'expériences : le couple CLE-structure porteuse</p> <p>La vigilance et la coordination avec la Police de l'Eau : le SAGE « gardien de l'eau ».</p>

<p>Des moyens indispensables pour remplir ces fonctions</p>	
<p>• Un observatoire pour le SAGE</p> <p>Tableau de bord des actions et résultats</p> <p>Communication et mise en transparence de l'information</p> <p>Retours d'expériences et définition de bonnes pratiques</p> <p>Études thématiques sur les enjeux particuliers</p>	<p>• Une structure d'animation</p> <p>Anime l'observatoire et nourrit le rôle politique de la CLE via :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un suivi des actions entreprises et des résultats obtenus – la mise en transparence de ce suivi – la publicité des débats et prises de position collectives de la CLE.

Les choix ouverts pour la CLE : les dimensions stratégiques sur lesquelles sont fondés les scénarios

Outre les éléments incontournables pour le SAGE qui viennent d'être détaillés, l'analyse transversale des travaux des groupes de travail a également permis de dégager des degrés de liberté où peuvent s'exercer les choix de la CLE, ce que nous proposons d'appeler les « **Dimensions Stratégiques** » (DS) du SAGE. Le « socle » étant de toute façon inclus dans cette future stratégie, c'est bien sur ces dimensions que les choix se posent réellement pour fonder des scénarios contrastés pour le SAGE.

Au total, les options susceptibles d'être prises sur différentes dimensions stratégiques s'articulent de deux façons au socle du SAGE présenté dans les pages précédentes :

- elles peuvent incarner **différentes manières de mettre en œuvre le socle** (en termes d'orientations de fond que le socle ne précise pas, ou de choix de positionnement pour assurer sa mise en œuvre) ;
- elles peuvent incarner **des ambitions qui s'ajoutent au socle**, en prévoyant des actions ou même des domaines d'intervention que le socle n'impose pas, mais que le SAGE est néanmoins libre de retenir.

En tout état de cause, l'exposé du « socle du SAGE » présenté plus haut ne suffit pas à lui seul à définir une stratégie pleine et entière. Les travaux conduits en Commissions Thématiques montrent que la construction de la stratégie du SAGE passe nécessairement par des choix clairs sur les dimensions distinguées.

Six dimensions stratégiques, renvoyant chacune à deux ou trois options contrastées, sont rapidement présentées ci-après (une présentation détaillée figure en annexe 2 de ce rapport).

DS1 - Quelle posture vis-à-vis du développement territorial pour traiter les équilibres en jeu dans le SAGE ?

Cette dimension stratégique renvoie à trois options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à considérer que l'exercice par le SAGE d'une **vigilance affirmée** à l'égard du développement territorial, prévu dans le socle, est nécessaire et suffisante ;
- **Option 2** : elle consiste à considérer que cette vigilance est certes nécessaire, mais non suffisante : le SAGE accompagne cette vigilance d'une **posture « interventionniste »**, visant à **reconquérir la place de l'eau dans le territoire**, afin de négocier un partage territorial avec les dynamiques de développement et ainsi non seulement maintenir mais aussi rétablit certains équilibres ;
- **Option 3** : Elle consiste également à considérer que cette vigilance est nécessaire mais non suffisante, mais choisit cette fois de l'accompagner d'une **contribution du SAGE à un projet de développement**, de façon à rendre synergiques et intégrés préservation de l'eau et des milieux et développement du territoire.

DS2 - Quel discours fédérateur et quel engagement politique ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

- **Option 1** : dans le prolongement du choix politique effectué par le SMV dès sa création, cette option consiste à **maintenir le rôle d'étendard de la baignade**

dans les politiques de l'eau locales, comme **locomotive d'une approche globale des milieux et usages** (en ce que les exigences de cet usage particulier profitent à l'ensemble), mais en relançant cet effet d'entraînement par un acte politique fort : **l'engagement sur une échéance**;

- **Option 2** : elle consiste à adopter un discours plus large, dans lequel la baignade est un thème parmi d'autres, sans rôle d'étendard particulier (même si le retour de celle-ci reste un objectif, cf. socle) : c'est **l'excellence écologique et sociale autour de l'eau et des milieux aquatiques qui constitue le cœur du discours fédérateur du SAGE**.

DS3 - Quelle approche technique à retenir en ce qui concerne le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à adopter **une approche « conservatoire »**, c'est-à-dire visant à ne pas remettre en question l'emprise spatiale des milieux naturels (berges, zones humides, îles...) dans les opérations de renaturation dont font l'objet les cours d'eau, leurs berges et îles et plus largement leur bassin versant;
- **Option 2** : elle consiste à adopter **une approche « fonctionnelle »**, c'est-à-dire mobilisant les processus naturels d'érosion et l'espace de mobilité des cours d'eau dans leur renaturation, quitte à faire évoluer leur emprise spatiale. Cette approche fonctionnelle se fait de manière expérimentale et contrôlée, en certains endroits. Elle s'étend à l'ensemble des bassins versants (zones humides par exemple).

DS4 - Quel positionnement par rapport aux intérêts et stratégies des différents acteurs (gestion des débats et conflits) ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à adopter un positionnement neutre vis-à-vis des parties prenantes d'un éventuel désaccord ou conflit, en apportant la plus-value du SAGE dans une fonction de **médiation** et de **facilitation**;
- **Option 2** : elle consiste, sur certains thèmes particuliers et/ou prioritaires (et non pas sur tous), à renoncer à cette neutralité pour **s'engager dans les débats ou conflits en tant que partie prenante face à d'autres**, pour assurer grâce au SAGE un portage plus efficace de certains objectifs, de certaines « causes » à défendre.

DS5 - Quel positionnement du SAGE à l'interface entre les acteurs institutionnels et le local ?

Cette dimension stratégique renvoie à trois options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à positionner le SAGE sur une fonction de **planification unifiée** des actions et de **centralisation** des moyens de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage centralisée sur certains thèmes, participation au montage de projet sur les autres), afin de rationaliser l'action collective et d'opérer des économies d'échelles par mutualisation des moyens sur le territoire;
- **Option 2** : elle consiste à positionner le SAGE là encore sur une fonction de **planification unifiée**, mais en l'associant cette fois à une fonction de

coordination des moyens de mise en œuvre, afin de rechercher la cohérence des actions sans pour autant se substituer à la maîtrise d'ouvrage locale;

- **Option 3** : elle consiste à adopter un positionnement beaucoup plus « ascendant » que les deux premières, centrant le SAGE sur une fonction d'**animation participative** aux niveaux locaux, de façon à jouer un rôle de catalyseur suscitant l'émergence d'initiatives locales en phase avec les objectifs du SAGE.

Tant les travaux des Commissions Thématiques que les débats en bureau de CLE montrent cependant que ces options peuvent être combinées au sein d'un seul et même scénario, selon les thèmes considérés. On peut ainsi envisager un scénario combinant planification unifiée, centralisation opérationnelle sur certains thèmes particuliers et coordination dans le cas général (options 1 X 2) ; ou encore un autre scénario combinant plutôt, selon les thèmes ou selon les phases de mise en œuvre du SAGE, planification, animation participative locale et coordination (options 2 X 3).

DS6 - Quelle approche pour assurer le financement des actions promues par le SAGE ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à **ne pas compter sur de nouveaux prélèvements** locaux spécifiques au territoire du SAGE, mais à rechercher plutôt un meilleur taux de financement de celui-ci en sollicitant le soutien des acteurs institutionnels;
- **Option 2** : elle consiste au contraire à envisager la mise en place d'un ou plusieurs dispositifs(s) de financement générés localement.

Tableau de synthèse des Dimensions Stratégiques du SAGE

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / dév territorial	Socle (vigilance)	Interventionniste « eau »	Contributeur projet de développement
DS2 : discours fédérateur et engagement politique	Baignade locomotive d'une approche globale : engagement sur une échéance	Excellence écologique et sociale : discours plus large	
DS3 : approche hydromorpho	Approche « conservatoire »	Approche « fonctionnelle »	
DS4 : positionnement / conflits et intérêts	Médiation / innovation technique	Partie prenante sur certains thèmes	
DS5 : positionnement / institutions et local	Planification et centralisation	Planification et coordination	Animation participative
DS6 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	

De la combinaison des options contrastées ainsi distinguées sur ces DS découlent les trois scénarios stratégiques développés en détail dans la seconde partie de ce rapport, qui reprennent donc largement le contenu et l'esprit des options qu'ils mobilisent.

Scénario 1 : Mobiliser les forces vives et créer du lien pour être exemplaire

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / dév territorial	Socle (vigilance)	Interventionniste « eau »	Contributeur projet de développement
DS2 : Discours fédérateur et engagement politique	Baignade locomotive d'une approche globale : engagement sur une échéance	Excellence écologique et sociale : discours plus large	
DS3 : approche hydromorpho	Approche « conservatoire »	Approche « fonctionnelle »	
DS4 : positionnement / conflits et intérêts	Médiation / innovation technique	Partie prenante sur certains thèmes	
DS5 : positionnement / institutions et local	Planification et centralisation	Orientation et coordination	Animation participative
DS6 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	

La philosophie d'ensemble

Le choix stratégique structurant : fédérer et amplifier les dynamiques existantes par une approche subsidiaire

Ce scénario part du constat que, sur le territoire du SAGE Marne Confluence, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est loin d'être orpheline et fait l'objet, depuis longtemps, de nombreuses actions de la part des acteurs locaux. Ici plus que dans bien d'autres territoires, c'est bien cette dynamique locale, associant administrations et services techniques des collectivités, élus locaux et représentants de la société civile, qui a suscité l'émergence d'un SAGE. La vocation de celui-ci est donc de **s'inscrire dans cette histoire déjà longue de prise en charge locale de l'eau et des milieux aquatiques, en prolongeant et en amplifiant cette dynamique.**

Dès lors, la CLE considère que la principale plus-value du SAGE est de **tirer vers le haut les initiatives locales**, en facilitant leur émergence, en les incitant à être plus innovantes, en les coordonnant, et en leur donnant une visibilité d'ensemble. Son approche est donc résolument subsidiaire : il s'agit à la fois, par l'animation locale, au

plus près du terrain, d'assurer un rôle de catalyseur et « d'agitateur » pour susciter les initiatives, et de coordonner celles-ci à un niveau plus global pour garantir leur cohérence en fixant des orientations communes et, ainsi, faire en sorte que « le tout soit plus que la somme des parties ». Cet appui aux initiatives locales va de pair avec un rôle de médiation lorsque des difficultés se font jour dans l'application des politiques et la mise en œuvre des projets, en raison de divergences de points de vue voire de conflits entre acteurs. Le SAGE, à travers son personnel d'animation et ses instances, se donne alors pour mission de réunir les parties pour animer leurs échanges, les nourrir d'expertises et, ainsi, s'efforcer de trouver des compromis et/ou des solutions « gagnants-gagnants ».

Un SAGE à la fois « raisonnable » et exemplaire

Sur un plan politique, ce positionnement institutionnel témoigne ainsi d'une volonté de porter la plus-value du SAGE sans s'inscrire en rupture par rapport aux équilibres et politiques en place. Ce caractère « raisonnable » de la stratégie du SAGE se traduit également dans le souci d'assurer une cohérence entre les ambitions et les moyens disponibles dans un contexte économique difficile tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les ménages. C'est pourquoi le SAGE n'envisage pas de mettre en place de nouveaux outils de prélèvements locaux pour soutenir sa politique et préfère se fixer des objectifs mesurés par rapport aux moyens non seulement financiers mais aussi politiques dont il dispose. Vis-à-vis du développement territorial, il entend s'en tenir à une légitimité assise classiquement dans le secteur de l'eau, avec son expertise technique et ses outils réglementaires, afin d'assurer à la fois un rôle de vigilance et une fonction d'accompagnement technique pour concilier le respect de ses objectifs avec des choix de développement qu'il ne lui appartient pas de discuter. De même, en matière d'hydromorphologie, il préfère adopter une approche conservant les équilibres hérités entre les cours d'eau et les espaces et usages qui le bordent, et viser ainsi une diversification et une amélioration des habitats aquatiques qui ne nécessitent pas de mettre en cause la stabilité des berges.

Cependant, le SAGE ne s'en tient bien sûr pas uniquement à ces choix « raisonnables » pour assurer son rôle, ici central, d'entraînement et de coordination des initiatives locales. Son discours fédérateur s'appuie sur une autre idée-force, un autre engagement politique : celui d'être exemplaire dans la mise en œuvre des politiques de l'eau, non seulement en respectant leurs objectifs, mais aussi en leur donnant une réelle assise sociale dans le territoire. Par une démarche collective ascendante, il s'agit ainsi à la fois d'améliorer le fonctionnement écologique des milieux que leur appropriation sociale. L'innovation technique est alors la clé de voûte de ce scénario, afin de concilier le respect des équilibres en place et l'atteinte des objectifs, l'excellence écologique et l'appropriation sociale des milieux.

Les objectifs et actions clés du SAGE

Le corps des actions à mettre en place dans ce scénario est essentiellement celui du « socle », notamment pour respecter les objectifs du SDAGE et de la DCE. Plus que sur le plan du strict contenu des actions, c'est dans la manière d'animer et de coordonner les acteurs qu'il faut chercher la spécificité de ce scénario. Ainsi, pour susciter les initiatives locales et les tirer vers le haut en facilitant l'innovation, pour coordonner et donner à voir les actions conduites, le SAGE retient ici deux principes :

- conformément à son parti pris subsidiaire, son rôle opérationnel - celui, concrètement, de structure porteuse - est d'assurer la mise en réseau des nombreuses compétences existant sur le territoire mais relevant de diverses

institutions et diverses disciplines. Il s'agit ainsi de connecter ces compétences multiples dans la conception de projets locaux, puis d'assurer un large partage des retours d'expériences (notamment au travers de l'observatoire prévu dans le socle) ;

- l'exemplarité recherchée non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan social se traduit par l'idée de **placer les usages et les usagers au cœur de l'action du SAGE** : concrètement, les actions d'animation participative menées par ou avec l'appui de la structure porteuse visent en premier lieu ces usagers, notamment pour réaliser les actions du socle.

Ces deux principes structurent la conduite des actions du SAGE sur ses différents thèmes.

- Ainsi, **l'effectivité du domaine public fluvial (DPF)**, objectif inscrit dans le socle du SAGE en raison de son caractère incontournable pour la crédibilité du SAGE, est ici particulièrement emblématique du scénario choisi et est donc, en tant que tel, mis en œuvre de manière prioritaire. Investi dès les premiers temps de la mise en œuvre du SAGE, il permet en effet de donner à voir concrètement la philosophie générale d'intervention : l'appropriation sociale des milieux aquatiques est au fondement de cette action. Il s'agit pour l'équipe d'animation du SAGE de faire la preuve de sa plus-value en termes de médiation et d'animation participative. Elle devra donc, d'une part, mettre autour de la table les parties prenantes de cette question (VNF, les élus des collectivités concernées, les usagers et les riverains directement visés) et, d'autre part, mettre sur pied, par une animation locale notamment auprès des associations (randonnée, loisirs, sports d'eaux, ...), des projets convaincants pour inciter ces parties à se mettre d'accord...

- Dépassant la seule problématique « Marne » en couvrant l'ensemble du territoire du SAGE, le thème de **la gestion des ruissellements**, également inscrit dans le socle, apparaît aussi emblématique dans ce scénario. En effet, la promotion des techniques alternatives dans les nouveaux projets d'aménagement se joue à un échelon local, au plus près du terrain et de manière diffuse dans le territoire : elle cadre donc particulièrement bien avec l'approche subsidiaire qui marque ce scénario, ainsi qu'avec le positionnement de coordonnateur et de médiateur du SAGE.

Ces techniques et leur inscription dans le tissu urbain, leur appropriation sociale, exigent des approches multidisciplinaires et nécessitent donc un travail de mise en relation de multiples expertises, disponibles mais dispersées dans le territoire et que le SAGE se donne donc pour mission de mettre en réseau en appui aux projets locaux. L'observatoire du SAGE est progressivement mis à profit pour assurer le partage d'expériences au sein de ce réseau. Ce travail de mise en réseau et de capitalisation peut en outre être utilement valorisé en tant que contribution spécifique du SAGE à la stratégie locale de gestion du risque inondation.

- Les **milieux aquatiques** constituent quant à eux un thème emblématique de l'ambition du SAGE de concilier excellence écologique et appropriation sociale, au cœur de son discours fédérateur. Ainsi :

- sur la **Marne**, la gestion différenciée des berges, la renaturation associant diversification des habitats aquatiques, stabilisation des berges et des îles, font l'objet d'une analyse en deux temps. Dans un premier temps le diagnostic écologique établi en 2012, et élargi à l'ensemble de la Marne sur le territoire du SAGE, ainsi que le schéma régional des berges d'Île-de-France (IAURIF), permet de définir des secteurs d'intervention prioritaires en fonction des besoins de la rivière ; dans un second temps, ces secteurs prioritaires sont mis à l'agenda d'un travail d'animation participative par l'équipe du SAGE, mobilisant notamment les

- associations locales : il s'agit de concevoir, en amont même des opérations techniques de renaturation, des projets locaux assurant leur appropriation sociale (usages récréatifs, loisirs, balcons observatoires, ...) de telle sorte que le projet final témoigne bien d'une excellence à la fois « écologique » et « social » ;
- sur les **affluents**, les actions incontournables inscrites dans le socle du SAGE sont de la même manière mises en perspective avec l'objectif d'appropriation sociale et l'approche d'animation participative locale qui marquent ce scénario. Ainsi, l'établissement de cheminements (en cherchant notamment à créer des liens affluents-Marne) et la problématique de l'accès aux cours d'eau constituent des entrées investies par l'équipe du SAGE pour penser avec les collectivités locales, les riverains (DIG et/ou conventionnements en terrain privé) et les habitants des projets techniques de renaturation et d'entretien de berges ou encore d'effacement d'ouvrages. Sans perdre de vue l'objectif écologique, c'est bien la pertinence sociale des projets qui est ici mobilisée pour entrer dans l'action, ce qui peut influencer le contenu technique des projets. Ainsi, des projets de réouverture sur la Chantereine peuvent voir le jour grâce à cette animation locale, dans laquelle la dimension paysagère s'avère première et prégnante dans les réalisations techniques conduites.
 - Les actions à conduire sur l'**assainissement**, volet conséquent du socle du SAGE, ressortent *a priori* comme moins emblématiques de ce scénario, tant leur objet - les réseaux et les branchements - s'inscrit plus difficilement dans une dynamique de projet « social » co-construit. Néanmoins, **le positionnement du SAGE, à la fois « agitateur » et « facilitateur » s'y applique pleinement**, et il s'agit là d'un **volet nécessairement important** dans l'action du SAGE. Il s'agit d'inciter les collectivités concernées à agir en mobilisant pour ce faire l'observatoire du SAGE comme aiguillon (réseaux, schémas directeurs, rejets non domestiques), et de s'efforcer d'alimenter la dynamique de mise en conformité des branchements par la facilitation et l'animation locale : porter à connaissance auprès des particuliers de leurs obligations et des possibilités de financement, relais auprès des financeurs, aide à la constitution des dossiers de subvention, etc.

Les partenariats et l'organisation pour porter le SAGE

Dans ce scénario fondé sur une approche subsidiaire s'appuyant sur les initiatives locales et sur un positionnement de médiateur-facilitateur, **le SAGE garantit avant tout une méthode de travail**. Il s'agit en effet de concilier une exigence de mise à l'agenda de projets permettant au territoire de se montrer exemplaire (vigilance et propositions de solutions techniques vis-à-vis des projets de développement territorial, animations locales pour susciter des initiatives innovantes, projets pilotes pouvant associer les acteurs de la recherche, appel à projets...) et la recherche de consensus. Cette méthode de travail est déclinée à trois niveaux : l'animation de la CLE, l'animation locale, l'orientation de l'action à l'échelle du SAGE.

La CLE : lieu d'alerte, de médiation et d'évaluation

La CLE est un lieu privilégié d'exercice à la fois de la vigilance du SAGE vis-à-vis de la compatibilité entre développement territorial et préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et de médiation permettant de déboucher sur des compromis et des solutions techniques innovantes en cas de difficultés ou de conflits. Ainsi, en s'appuyant sur les remontées de terrain (notamment de la part de la société civile), sur une étroite collaboration avec les services de la Police de l'Eau (mentionnée dans le socle pour rendre effective la vigilance que doit exercer le SAGE), l'animation de la CLE consiste à jouer un

véritable rôle d'alerte en inscrivant à l'ordre du jour des dossiers d'aménagement problématiques, c'est-à-dire susceptibles de contrevenir aux orientations fixées dans le PAGD ou le règlement du SAGE. Ce rôle d'alerte s'exerce aussi dans la gestion des relations entre usages, lorsqu'elles s'avèrent tendues ou conflictuelles, puisque de telles situations renvoient directement à l'appropriation sociale de l'eau, au cœur de ce scénario.

Une fois ces dossiers problématiques inscrits à l'ordre du jour, l'animation de la CLE vise à jouer un rôle de médiation, permettant de déboucher de préférence sur des compromis ou des innovations consensuelles plutôt que sur des arbitrages tranchés entre positions restées antagonistes. Ainsi, au sein de la CLE, la procédure de vote est considérée comme un pis-aller et les décisions doivent être débattues pour être consensuelles. En externe, si une décision entérinée par la CLE venait à être remise en cause (par un acteur d'un niveau supérieur ou par le revirement d'un membre de la CLE), là encore le débat est rouvert pour trouver un compromis, la vigilance de la CLE garantissant néanmoins de ne pas être court-circuitée lors de décisions prises en d'autres lieux. **Le SAGE ne se pose pas en négociateur ni en arbitre, mais en garant d'un débat nourri et transparent : s'il ne tranche pas sur le fond, le SAGE est exigeant sur la procédure.** Outre cette médiation, cette exigence se traduit périodiquement par une évaluation rigoureuse des actions conduites et des responsabilités, en référence au SAGE adopté.

L'animation locale : un rôle « d'agitation » et d'interface

L'approche subsidiaire qui marque ce scénario ne consiste pas à adopter une position d'attente vis-à-vis des initiatives locales : il s'agit bien de susciter leur émergence. Pour cela, l'équipe d'animation du SAGE **mobilise les cadres existants des politiques publiques** portant sur ses thèmes d'intervention, pour **encourager les collectivités à les décliner** à leur échelle, et **initier des projets participatifs au niveau local**. Ainsi, le SRCE, les schémas départementaux et les zonages pluviaux, les schémas de restauration écologiques établis à l'échelle des cours d'eau, la stratégie locale de gestion du risque inondations, sont autant de cadres sur lesquels le SAGE s'appuie pour concevoir, au niveau local, des propositions d'action. Il ne s'agit bien sûr pas de les concevoir seul, « en chambre », au sein de la structure porteuse, mais plutôt de solliciter l'État, les collectivités (leurs élus et services), les représentants associatifs, et de rassembler leurs contributions respectives dans des propositions concrètes, locales et synergiques (restauration écologique voire réouverture d'un tronçon de cours d'eau intégré à la fois dans la « trame bleue » et dans un schéma de cheminements piétons, renaturation/aménagement d'une zone humide en lien avec la gestion du pluvial et la « trame verte », ...). Ces propositions sont davantage des esquisses plutôt que des avant-projets, claires dans leurs principes et capables de susciter l'intérêt mais encore ouvertes aux contributions : leur intérêt est à la fois de provoquer l'inscription d'une thématique dans l'agenda local d'une collectivité sans forcer sa décision (rôle « d'agitateur ») et d'en faire un support de participation des habitants, pour permettre au maître d'ouvrage de finaliser le projet.

Diffuse et démultipliée dans le territoire du SAGE, cette animation constitue l'effort essentiel et le plus lourd de ce scénario. L'équipe d'animation du SAGE ne peut le porter seul : son rôle spécifique est de faire le lien, d'assurer l'interface entre acteurs (élus, services de collectivités et d'administrations, société civile), entre compétences techniques de diverses disciplines, entre le niveau local des projets et le niveau institutionnel des cadres de politique publique dans lesquels ils s'inscrivent et entre porteurs de projets et financeurs. La grande difficulté est ici d'assurer ce rôle d'interface et de mise en réseau à une échelle opérationnelle, au niveau local : **le succès de ce**

scénario dépendra largement des moyens d'animation que le SAGE consacrera à cette tâche (cf. « Organisation nécessaire » ci-après).

L'orientation et la capitalisation à l'échelle du SAGE

C'est bien à l'échelle du SAGE que doit s'opérer la mise en cohérence et en visibilité de l'ensemble des projets conçus de manière participative au niveau local. Cette coordination ne passe cependant pas par l'établissement d'une planification unifiée, d'une feuille de route fixant à chacun des priorités zonées et un calendrier précis de mise en œuvre, puisque ce scénario se veut subsidiaire et non « descendante ». Elle s'opère de deux façons complémentaires :

- d'une part, par un **travail d'encouragement et de suivi des déclinaisons locales des cadres existants de politiques publiques effectuées par les collectivités** (Programme de mesures, SRCE, stratégie locale inondations, ...). Ce suivi permet ainsi au SAGE de veiller à la cohérence globale de ces déclinaisons locale et, le cas échéant, de dialoguer avec les collectivités concernées pour l'améliorer. Il permet également de fournir au SAGE le support nécessaire à la **vigilance** qu'il doit exercer vis-à-vis du développement territorial (PLU, projets d'aménagement, ...), ainsi qu'à la conception de propositions opérationnelles à porter au niveau local, comme évoqué ci-dessus. ;
- d'autre part, de manière progressive et grâce à l'observatoire du SAGE, par le **suivi de l'avancement des projets locaux et les enseignements tirés** pour préciser et enrichir les orientations du SAGE (notamment lors des phases de révision du SAGE, tous les six ans).

L'organisation nécessaire

Les trois niveaux d'animation qui viennent d'être distingués rendent nécessaire une organisation spécifique des moyens humains au sein de l'équipe d'animation du SAGE. Pour penser cette organisation, deux missions peuvent ainsi être différenciées au sein de la structure porteuse du SAGE :

- **l'animation de la CLE et à l'Observatoire du SAGE** (médiation, évaluation, déclinaison des cadres de politiques publiques à l'échelle du SAGE), nécessitant de solides compétences en animation d'instances et des capacités à saisir les enjeux attachés à diverses thématiques (profil généraliste)
- **l'animation locale**, à l'échelle opérationnelle (conception d'esquisses de projet locaux, appui à l'animation participative locale, interface entre acteur et compétences), nécessitant davantage des compétence d'animation de projet et des compétences techniques plus pointues et spécialisées selon les thèmes visés.

Au total, une **augmentation de 1 à 2 ETP** des effectifs de la structure porteuse par rapport à la situation actuelle semblent constituer un minimum vital pour rendre crédible un tel scénario, la mission d'animation locale pouvant en outre être étoffée davantage pour accroître les chances de succès.

Sur le plan institutionnel, ce scénario s'inscrivant dans une certaine continuité historique et dans un ancrage fort dans le local, une structure porteuse prolongeant le SMV actuel dans ses statuts et ses types de membres, mais élargie à l'ensemble du périmètre du SAGE, constituerait sans doute une solution à la fois nécessaire et suffisante.

Les forces et faiblesses de ce scénario

Cohérence globale

La cohérence de ce scénario, c'est-à-dire la logique générale qui lui fournit à la fois une bonne lisibilité politique et une certaine crédibilité, réside dans le choix de fonder la légitimité du SAGE sur les acteurs locaux et les cadres existants de l'action publique, et de retenir sur le plan technique des approches et des objectifs à la fois fédérateurs et sans rupture par rapport au passé. Ces choix confèrent en effet au SAGE à la fois **un caractère rassurant, car raisonnable et réaliste, et une réelle ambition politique dans le processus participatif visé** : une dynamique partant du local pour incarner les politiques publiques que le SAGE s'efforce de porter sur son territoire.

C'est donc un scénario qui, tout en étant loin de toute utopie ou d'une posture velléitaire courant le risque de rester vaine, est porteuse d'un vrai potentiel politique : animer le débat local à différents niveaux, l'enrichir par un observatoire actif, miser sur le consensus et les initiatives locales pour mettre en cohérence l'action publique, tout cela constitue un programme politique susceptible de fédérer les acteurs institutionnels et locaux.

Les atouts

La force de ce scénario est de **ne pas introduire de rupture** par rapport au passé, ni sur le plan technique, ni sur le plan de la logique politique adoptée (qui correspond largement à l'approche « small is beautiful » relevé comme très prégnante dans l'état des lieux du SAGE). Il en résulte que le SAGE n'apparaît pas comme devant, pour atteindre ses fins, modifier les rapports de forces en place, entre le développement et la protection de l'eau et des milieux aquatiques d'une part, entre les acteurs d'autre part. Par ailleurs, le fait de s'appuyer sur les initiatives et acteurs locaux permet à ce scénario d'être porteuse **d'une faible charge conflictuelle**.

Pour autant, la voie choisie dans ce scénario n'en fait pas nécessairement un SAGE « mou ». En effet, le levier central de l'animation participative n'est pas anodin et peut, de proche en proche, susciter une réelle dynamique de changement : rassurant, sans rupture ni conflit frontal, **ce SAGE possède néanmoins un potentiel « agitateur »**.

Les faiblesses

La cohérence globale de ce scénario ne l'empêche pas d'être traversée de quelques **tensions**, qui constituent des faiblesses intrinsèques :

- entre le caractère **raisonnable** que le scénario revendique (notamment en ne prévoyant pas la mise en place de prélèvements locaux spécifiques) et les **moyens humains** que suppose néanmoins, au sein de la structure porteuse, l'animation participative locale ;
- entre la fonction de **vigilance** qu'il s'agit d'assurer au niveau de la CLE, en inscrivant les « questions qui fâchent » à son ordre du jour, et **l'animation participative** à conduire en partenariat avec les acteurs locaux : il est possible que certains acteurs locaux puissent parfois, lorsque leurs propres dossiers sont ainsi mis à l'agenda du SAGE, se sentir « mis sur la sellette » et se montrer alors réticents à laisser des projets participatifs initiés par le SAGE se développer chez eux.

Les risques encourus et les conditions de succès

La recherche de consensus et l'humilité que suppose la posture de médiateur comporte sa part de faiblesse. Être l'animateur rigoureux des débats ne garantit pas qu'ils débouchent sur des choix efficaces. Pour le dire autrement, on peut **tomber dans le consensus « mou »**. Pallier ce risque, qui mettrait en cause le succès du SAGE vis-à-vis de ses objectifs incontournables, suppose alors qu'au sein des débats que l'équipe du SAGE anime, les rapports de forces entre parties prenantes soient suffisamment équilibrés pour que certaines causes, que le SAGE en tant que médiateur ne peut défendre lui-même, soient efficacement portées. La présence et l'implication dans les instances du SAGE de certains acteurs institutionnels (Agence de l'Eau et DRIEE, porteurs des objectifs environnementaux de leurs politiques) ou issus de la société civile (associations, ...) constituent alors une condition de succès importante pour ce scénario.

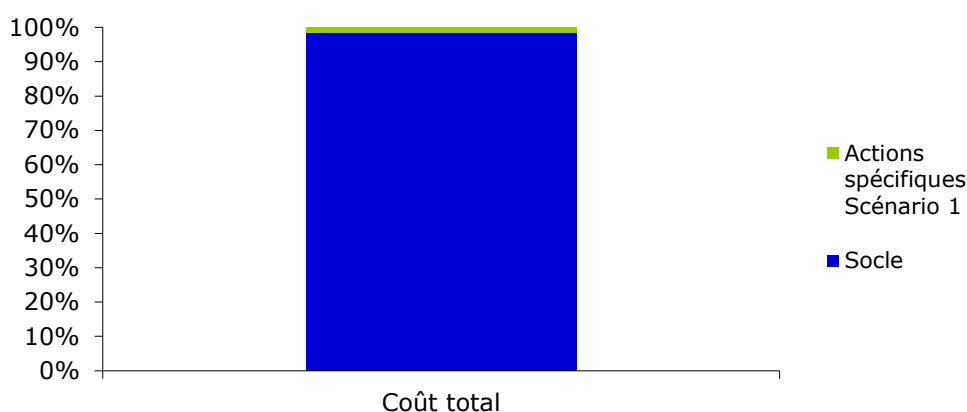
Par ailleurs, le risque de toute démarche subsidiaire et ascendante, excluant toute planification unifiée dès le départ, est qu'**aucune vision d'ensemble n'émerge** finalement, que la cohérence stratégique d'ensemble, où se joue la plus-value du SAGE, ne soit alors pas visible. L'effet d'entraînement sur lequel on compte dans ce scénario pourrait alors s'essouffler, et la légitimité du SAGE, nécessairement construite progressivement dans ce scénario subsidiaire, pourrait être menacée. Identifier ce risque revient à souligner l'importance du rôle d'orientation à l'échelle du SAGE tel que décrit plus haut : être capable de proposer une déclinaison locale des cadres d'action publique qui puisse guider les initiatives locales sans s'y substituer, capitaliser ensuite les réalisations effectives dans une vision globale qui fasse sens et permette de préciser les orientations portées par le SAGE.

Enfin, un dernier risque peut ici être pointé : **l'entrée privilégiée dans ce scénario étant l'appropriation sociale** de l'eau et des milieux aquatiques, notamment pour enclencher l'animation participative comme levier essentiel du changement, **l'objectif également affiché d'excellence écologique ne peut-il pas être finalement négligé ?** Face à ce risque, on peut penser là encore que l'exigence des acteurs institutionnels, et notamment des financeurs, sera une condition de succès déterminante.

Les efforts financiers par thème et la répartition des responsabilités entre acteurs¹

En cohérence avec la philosophie globale du scénario, le cœur de ce scénario est constitué des actions du socle. Celles-ci représentent 98% des dépenses estimées auxquelles se rajoutent quelques actions spécifiques. Sur le plan de l'action, la spécificité du scénario 1 réside en effet bien plus dans la manière d'animer et de coordonner les acteurs que dans la mise en œuvre d'actions nouvelles par rapport au socle du SAGE.

Répartition socle/actions spécifiques pour le scénario 1



Les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle sont la mise aux normes des branchements (domestiques et industriels), des investissements spécifiques sur les réseaux d'assainissement sur des secteurs très ciblés identifiés comme « points noirs » dans le diagnostic (sur le bassin du Morbras et le bassin de la Marne en rive droite)², des actions de restauration des milieux aquatiques sur la Marne et ses affluents notamment pour assurer la continuité écologique ainsi que des actions en matière de gestion pluviale.

Des actions spécifiques : animation et milieux,

Les actions spécifiques au scénario 1 concernent :

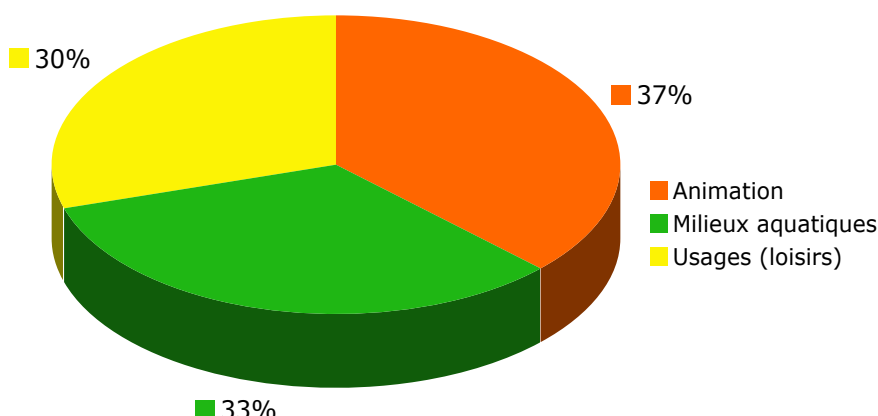
- des moyens d'animation supplémentaires par rapport au socle portés par la structure porteuse pour assurer une animation locale en lien avec l'approche subsidiaire retenue dans ce scénario. La réussite de ce scénario repose en effet sur la capacité de la structure porteuse à susciter des projets locaux et mobiliser les acteurs, autour des cadres existants.

¹ Les actions retenues dans ce scénario (détaillées dans l'annexe 3) ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par le scénario. Elles ne constituent en aucun cas un programme d'actions au sens strict du terme.

² Le coût de renouvellement des réseaux d'assainissement n'a pas été comptabilisé car pas directement nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

- des projets de restauration écologiques de berges qui s'appuient sur une mobilisation locale animée par le SAGE. A titre illustratif une renaturation ambitieuse du Bec du Canard a été chiffrée dans ce scénario.
- Des aménagements spécifiques dédiés aux usages qui accompagnent les projets de restauration des berges de la Marne et ses affluents. Ces projets conçus avec les acteurs locaux pour répondre à leurs attentes s'accompagnent dès lors d'aménagements spécifiques qui permettent une valorisation sociale plus forte. A titre illustratif, on a ici retenu des moyens financiers pour ces aménagements représentant 5% des dépenses de restauration écologique envisagées dans le socle.

Répartition thématique des actions spécifiques
du scénario 1



Une responsabilité de mise en œuvre renvoyant majoritairement aux collectivités

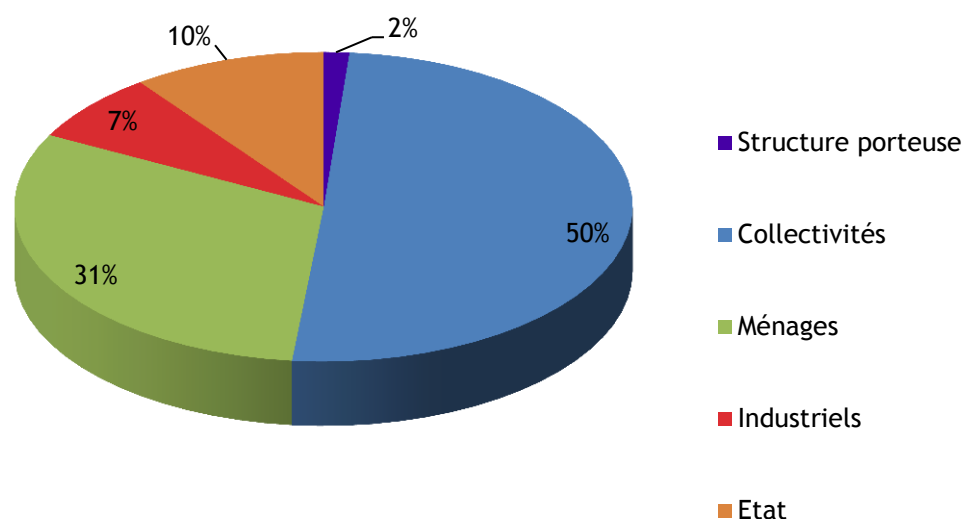
Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses par catégorie d'acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

Les **collectivités sont responsables de la moitié** des actions à mettre en œuvre (restauration des milieux aquatiques¹, investissement sur les réseaux dans certains secteurs²) contre 31% pour les ménages et 7% pour les industriels (responsables de la mise aux normes de leurs branchements). Notons que sur la question de la mise aux normes des branchements, si la responsabilité revient aux ménages ou aux industriels, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le contrôle de ces actions.

¹ Il a été considéré, dans la continuité des politiques en cours, que la responsabilité des collectivités se substituait à celle des riverains pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux.

² Le renouvellement des réseaux qui incombe à l'ensemble des collectivités n'est pas pris en compte ici.

Répartition des responsabilités de mise en œuvre par type d'acteurs - scénario 1



Notons que la responsabilité de la mise en œuvre ne signifie pas forcément que les acteurs financent entièrement les actions qu'ils mettent en œuvre. La question du financement des actions (aides et subventions des différents financeurs) n'est pas abordée ici. A titre d'exemple, les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques par les collectivités peuvent être financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du 10^{ème} programme.

Des retombées globales attendues sur le cadre de vie, l'implication des populations et du tissu associatif

En face de ces dépenses, les retombées attendues outre l'amélioration de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques sont un cadre de vie plus attractif sur la Marne mais également sur les affluents ainsi qu'une participation accrue de la société civile à la vie locale au travers de projets de restauration des milieux aquatiques très participatifs et une appropriation facilitée des enjeux « eau » par les populations locales.

Scénario 2 : un SAGE interventionniste pour redonner toute sa place à l'eau dans le territoire

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / dév territorial	Socle (vigilance)	Interventionniste « eau »	Contributeur projet de développement
DS2 : Discours fédérateur et engagement politique	Baignade locomotive d'une approche globale : engagement sur une échéance	Excellence écologique et sociale : discours plus large	
DS3 : approche hydromorpho	Approche « conservatoire »	Approche « fonctionnelle »	
DS4 : positionnement / conflits et intérêts	Médiation / innovation technique	Partie prenante sur certains thèmes	
DS5 : positionnement / institutions et local	Planification et centralisation	Planification et coordination	Animation participative
DS6 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	

La philosophie d'ensemble

Le choix stratégique structurant : maximiser les espaces pour l'eau face au développement urbain

Ce scénario part du constat que, sur le territoire du SAGE Marne Confluence, les dynamiques de développement territoriales observées ces dernières décennies constituent les principales causes de l'artificialisation des milieux aquatiques et qu'il y a lieu de penser qu'avec les orientations qui se dessinent à court ou moyen terme, cette situation risque fort de se prolonger à l'avenir. La vocation principale du SAGE est donc de contrecarrer cette évolution tendancielle, préjudiciable à la fonctionnalité écologique des milieux. Le parti pris fondamental de ce scénario est ainsi de **chercher à rétablir un certain équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et des milieux aquatiques**, au bénéfice de ces derniers. Pour cela, le SAGE pense cet équilibre en termes spatiaux : sa ligne de conduite, à la fois stratégique et opérationnelle, est de considérer qu'une meilleure fonctionnalité des milieux aquatiques et qu'un objectif d'excellence

écologique supposent de **redonner de la place à l'eau dans le territoire, davantage d'emprise aux milieux**. Sans prétendre mettre en cause les choix de développement qui déterminent les évolutions générales du territoire, il s'agit de **négoier un partage territorial** avec le développement urbain au nom de l'enjeu défendu par le SAGE : l'eau.

Sur le plan du contenu technique, cette **approche spatiale** prévaut aussi bien pour les cours d'eau, où il s'agit de leur rendre de manière contrôlée leur capacité de mobilité naturelle, que pour l'ensemble des bassins versants, où la gestion des ruissellements pluviaux, des zones humides, et plus largement du cycle de l'eau en ville, passe par le rétablissement d'espaces dédiés à l'eau.

Sur le plan politique, le SAGE vise clairement l'excellence écologique : il se réfère donc bien évidemment au SDAGE et aux objectifs de la DCE, qui placent l'état des milieux en point de mire de l'action publique en la matière. En ce sens, sa légitimité est assise sur le corpus juridique et réglementaire correspondant à son domaine de compétence, l'eau. Cependant, le fondement de son discours fédérateur est que la fonctionnalité des milieux constitue un patrimoine à préserver et restaurer, qui participe du bien être des populations locales, de la qualité de vie dans le territoire et de l'attractivité de celui-ci. Si l'obligation de respecter la DCE vaut partout - y compris là où il n'y a pas de SAGE ! - la plus value du SAGE Marne Confluence est ici de proposer une traduction territoriale non seulement de la lettre mais aussi de l'esprit de cette directive, en assumant son portage politique *dans l'intérêt du territoire et de ses habitants*. Autrement dit, **si l'excellence écologique est bien l'entrée, ce n'est pas la DCE pour la DCE qui est visée mais la DCE pour le territoire du SAGE**.

Un SAGE engagé mais pragmatique

Un tel objectif structurant de rétablissement d'un certain équilibre vis-à-vis du développement urbain et de reconquête d'espaces pour l'eau implique nécessairement un **positionnement politiquement affirmé dans le portage du SAGE**. Rétablir un équilibre suppose de faire évoluer des arbitrages, de déplacer des rapports de force dans un sens plus favorable à l'eau et aux milieux aquatiques. Dès lors, le SAGE s'engage pour cette cause, porte une doctrine allant dans ce sens : sur certains thèmes au moins - en premier lieu la restauration des milieux aquatiques et l'hydrologie urbaine - **il n'est pas neutre mais engagé, il n'est pas médiateur des débats mais partie prenante**. Cet engagement n'est pas que politique et limité au discours, il est également opérationnel : porter une doctrine et assurer sa mise en œuvre suppose de se doter d'un **référentiel clair et spatialisé pour guider l'action collective**, et donc de remplir une fonction de planification et d'évaluation. Cela suppose également des moyens : le SAGE, dans ce scénario, n'exclut pas la mise en place de dispositifs de financement propres au territoire Marne Confluence.

Cependant, pour être crédible, ce scénario engagé se veut également **pragmatique**. **Sur le plan politique** d'abord : le SAGE reste centré sur le domaine de l'eau et développe un argumentaire, notamment réglementaire et technique, qui **ne déborde pas du domaine de compétence où il est attendu et légitime**. **Sur le plan organisationnel** ensuite : si le SAGE entend bien orchestrer un effort de planification, **il n'entend pas se substituer aux maîtres d'ouvrages locaux**. C'est pourquoi il opte dans le cas général pour une fonction de coordination et d'évaluation des actions conduites, plutôt que de centralisation et de mutualisation des moyens. Dans le souci de ne pas être perçu comme hégémonique, la centralisation des moyens de mise en œuvre n'est envisagée que sur des thèmes particuliers, nécessitant sur un plan opérationnel une telle option (ex : défaut de maîtrise d'ouvrage, échelle d'approche le justifiant...) (cf. ci-dessous le cas particulier de la

Marne). **Sur le plan de la dynamique de mise en œuvre** des actions enfin : si une planification unifiée fournit bien une vision d'ensemble des actions à conduire, le maître-mot pour leur mise en œuvre est **l'expérimentation**, notamment pour les thèmes nécessitant de l'innovation technique comme l'hydromorphologie. C'est une approche progressive qui prévaut, permettant à la fois l'apprentissage de ceux qui les mènent et la démonstration par l'exemple vis-à-vis des acteurs restant à mobiliser.

Les objectifs et actions clés du SAGE

Deux thèmes sont particulièrement emblématiques du principe technique central du SAGE consistant à augmenter l'emprise spatiale de l'eau dans le tissu urbain : il s'agit de la **fonctionnalité des milieux aquatiques** (cours d'eau, zones humides) et de **l'hydrologie urbaine** (maîtrise des ruissellements). Au-delà du socle à mettre en œuvre, ces deux volets apparaissent donc comme les **fers de lance de ce scénario** et incarnent sa traduction opérationnelle dans le territoire.

- **La Marne** fait l'objet d'une stratégie particulièrement ambitieuse et novatrice, consistant à lui rendre de manière contrôlée sa capacité de mobilité. Ceci exige une approche qui soit à la fois progressive, d'abord centrée sur certains sites de restauration hydromorphologique expérimentaux, et d'emblée globale car les effets de ces expérimentations doivent être suivis au-delà des seuls sites (suivi de la dynamique sédimentaire). C'est pourquoi, sur ce thème et ce secteur géographique particulier, la structure porteuse du SAGE adopte **un mode de pilotage plus centralisée** : elle mutualise la compétence de restauration des berges, avec un engagement particulièrement fort sur la partie non navigable (qui pourrait aller jusqu'à, éventuellement, s'incarner dans une rétrocession de la gestion du DPF par VNF). Cela lui permet :

- de déployer ses efforts **d'expérimentation** (zonages des secteurs expérimentaux sur la base des connaissances acquises sur le fonctionnement sédimentaire du cours d'eau, par une étude préliminaire) ;
- à plus long terme, de mener une **stratégie foncière** permettant d'envisager une restauration d'ampleur, en redonnant là où cela est possible un espace de respiration à la rivière (par exemple en ayant comme objectif, selon les opportunités, de constituer sur certains tronçons une un espace de mobilité/de renaturation de 30 m). Cette stratégie pourrait bénéficier de l'usage d'un droit de préemption : à titre illustratif, on pourrait ainsi imaginer que ce droit de préemption puisse être délégué à la structure porteuse par les Conseils Généraux (politique Espaces Naturels Sensibles) et/ou l'AEV, ou encore que ces organismes acquièrent eux-mêmes des terrains en vertu de leur droit de préemption puis confient la gestion des sites à la structure porteuse ;

- La logique technique est la même sur **les affluents** - redonner des marges de manœuvre hydromorphologiques aux cours d'eau - mais la structure porteuse du SAGE retrouve ici son rôle de coordination qui prévaut généralement dans ce scénario. Elle s'efforce donc à la fois d'assurer la **construction d'une planification globale sur le linéaire des cours d'eau**, et d'appuyer les maîtres d'ouvrages locaux sur le plan de l'expertise technique et du montage des projets, mais aussi sur le plan des négociations foncières (acquisitions, conventionnements avec propriétaires privés, ...), pour conduire des **opérations ambitieuses** :

- sur la **Chantereine**, on peut imaginer pour illustrer ce scénario que le scénario 2 de l'étude environnementale conduite en 2012 soit la référence à adopter (réouverture de certains tronçons , reméandrage au sein d'un bassin de

- rétenion, ...) tandis que le règlement du problème du siphon (confluence), nécessaire dans une lecture rigoureuse de l'objectif de bon état en 2027, n'est pas perdu de vue mais pragmatiquement reporté à plus long terme ;
- sur le **Morbras**, la réalisation d'une rivière de contournement de l'étang du Coq, et une opération de renaturation du linéaire à la confluence, constituent des opérations emblématiques ;
 - Le **Merdereau** fait également l'objet de ce type d'opérations, tout comme le **ru de Maubuée**, qui bien que n'étant pas une masse d'eau au sens de la DCE, bénéficie lui aussi de la stratégie du SAGE, dans l'intérêt du territoire, au-delà des objectifs réglementaires : il s'agit ainsi d'améliorer la gestion écologique des étangs et d'assurer une meilleure continuité écologique entre eux (ex : découverte de certaines conduites de liaisons entre étangs).
- Au-delà des cours d'eau bien identifiés, le SAGE étend également sa stratégie aux **anciens rus** aujourd'hui enterrés et plus ou moins intégrés aux réseaux d'assainissement. Il se fait le porteur résolu, sur le terrain, de l'orientation 3.6 du SDRIF 2030 selon laquelle « *l'urbanisation doit d'une part respecter l'écoulement naturel des cours d'eau, en particulier dans les fonds de vallée, et d'autre part permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissement, en réservant une marge de recul suffisante à leur renaturation* ». Relayant activement cette orientation, le SAGE, à travers son documents (PAGD et règlement), ses instances et son équipe d'animation, s'efforce de la voir concrètement intégrée dans les documents de planification et projets d'aménagement locaux, en proposant notamment aux porteurs de projets des dispositifs d'animation participative auprès des habitants pour en finaliser le contenu.
 - **À l'échelle des versants**, le SAGE mobilise trois thèmes pour décliner sa stratégie de reconquête d'espaces pour l'eau : la gestion des **ruissellements**, la **continuité écologique** et, faisant d'ailleurs le lien entre ces deux premiers thèmes, les **zones humides** (naturelles ou recrées, ayant un intérêt à la fois pour la biodiversité, la régulation des ruissellements et, à l'échelle des versants, le soutien d'étiage des cours d'eau). Il s'appuie ainsi sur les zonages pluviaux établis par les collectivités d'une part, sur le SRCE d'autre part, ainsi que l'étude d'inventaire des zones humides réalisée par le SMV pour le SAGE pour établir un **référentiel spatialisé assurant la mise en cohérence et en synergie de ces différents thèmes**. Outre qu'il permet de coordonner des projets locaux opérationnels de renaturation, ce référentiel guide l'inscription, dans les PLU, de zones à préserver au titre de l'eau (intitulées zones « N H₂O » par exemple), dont le principe est arrêté dans le PAGD du SAGE et pour laquelle milite le SAGE dans les instances de planification urbaine. Cette approche spatiale est également constitutive de la contribution du SAGE à la stratégie locale de gestion du risque **inondation**.
 - Les actions à conduire sur **l'assainissement** ressortent *a priori* comme moins emblématiques de ce scénario, tant leur objet - les réseaux et les branchements - ne comportent pas de dimension spatiale particulière. Néanmoins, volet conséquent du socle du SAGE, elles ne doivent cependant pas être négligées : il s'agit là d'un **volet nécessairement important du SAGE**, d'autant que, sur les affluents notamment, **ne pas améliorer la qualité de l'eau, premier facteur limitant de la qualité des cours d'eau, rendrait vain les efforts déployés dans ce scénario pour améliorer le fonctionnement hydromorphologique**. Il s'agit d'inciter les collectivités concernées à agir en mobilisant pour ce faire l'observatoire du SAGE comme aiguillon (réseaux, schémas directeurs, rejets non domestiques), et de s'efforcer d'alimenter la dynamique de mise en conformité des branchements par la facilitation et l'animation locale : porter à connaissance auprès des particuliers de leurs obligations et des possibilités de financement, relais auprès des financeurs, aide à la constitution des dossiers de subvention, etc.

Les partenariats et l'organisation pour porter le SAGE

C'est dans le fonctionnement de ses instances d'une part, et dans la mise en place de partenariats efficaces et lisibles d'autre part, que se joue la crédibilité du positionnement de « porteur de cause » du SAGE, au service de sa stratégie visant à rendre des espaces à l'eau. Cette posture politiquement affirmée, sauf à s'avérer velléitaire, nécessite que le SAGE parvienne à mobiliser autour de lui suffisamment d'acteurs pour que la position qu'il défend apparaisse clairement comme celle d'un collectif.

La CLE : au-delà de la vigilance, un lieu de délibération pour faire valoir le référentiel spatialisé du SAGE dans les décisions du territoire

La CLE est un lieu privilégié d'exercice de la vigilance, inscrite au socle, vis-à-vis de la compatibilité entre développement territorial et préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Cependant, dans ce scénario, il ne s'agit pas seulement de repérer d'éventuels problèmes ou menaces découlant de décisions prises ou se profilant en matière d'aménagement. Il s'agit également de **déceler des opportunités à saisir pour voir traduit le référentiel spatialisé que porte le SAGE dans ces décisions d'aménagement**, de manière proactive.

Pour cela, l'équipe d'animation du SAGE s'appuie fortement sur les services de Police de l'Eau et sur les représentants de la société civile pour se tenir informé des **dossiers à enjeux pour le territoire sur lesquels il est opportun que la CLE définisse puis tienne publiquement une position** (documents de planification urbaine en cours d'élaboration ou de révision, projets importants d'aménagement, ...). Ces dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la CLE, qui délibère à leur sujet. C'est alors l'occasion de réaffirmer aux yeux des membres de cette instance la doctrine défendue (inscrite notamment dans le PAGD) puis de les inviter à **délibérer pour statuer** sur sa déclinaison dans les dossiers examinés. Si le consensus, lorsqu'il advient, est le signe fort d'une position unanime, il n'est pas ici recherché à tout prix et le compromis n'est pas la seule voie possible dans l'animation de la CLE. Loin d'être un pis allé, la procédure de vote est ici la voie normale pour définir la position collective de la CLE, une fois le débat instruit et les opinions ainsi formées. Pour construire ces ordres du jour et instruire en amont ce débat en CLE, deux Commissions Thématiques sont particulièrement actives : la Commission « Milieux » (fonctionnalités) et la Commission « Aménagement » (hydrologie urbaine).

Enfin, **la CLE constitue également une instance d'évaluation**. La phase de révision (tous les 6 ans) constitue un moment fort dans la vie du SAGE, au cours de laquelle l'Observatoire du SAGE, au-delà de son tableau de bord produisant un bilan annuel, est mobilisé pour rendre compte sur une durée plus longue des actions conduites, des projets réalisés, de la progression des espaces dédiés à l'eau et aux milieux, et pour mesurer l'écart éventuel entre la situation ainsi caractérisée et le référentiel spatialisé du SAGE. La délibération quant aux raisons de cet écart permet alors, le cas échéant, d'ajuster la stratégie du SAGE.

Une posture interventionniste mais qui ne substitue pas aux acteurs locaux

La constitution d'un **référentiel spatialisé**, visant à guider la mise en œuvre des projets locaux, ne doit pas être considérée dans ce scénario comme un plan immuable que les maîtres d'ouvrage locaux auraient à mettre en œuvre en tant qu'exécutants. Ce

document de planification constitue plutôt **une traduction opérationnelle des orientations fixées dans le PAGD du SAGE, qui permette de rendre audible et transparente la vision portée et défendue par le SAGE** sur ses deux thèmes prioritaires.

La structure porteuse peut donc s'en servir pour opérer la coordination et la mise en cohérence de projets locaux et, surtout, pour susciter leur émergence (en s'appuyant notamment sur les délibérations de la CLE pour interpeller et mobiliser en ce sens les acteurs). Un **travail de conviction** est donc à conduire, sur la base d'un appui technique à même de produire des propositions aux maîtres d'ouvrage locaux : un centre de ressources est abrité au sein de la structure porteuse, bénéficiant de l'expertise acquise en régie sur la restauration hydromorphologique (expérimentations conduites de manière centralisée sur la Marne) et de la mise en réseau des expertises disponibles sur le territoire en matière de gestion du cycle de l'eau en ville.

C'est bien ce rôle à la fois « militant » et d'appui auprès des porteurs locaux de projet qui permet au SAGE de pouvoir assumer par ailleurs, en mobilisant sa CLE, **un rôle d'évaluation**: n'étant pas lui-même, dans le cas général, maître d'ouvrage, il peut revendiquer cette fonction d'évaluateur sans être juge et partie.

Des partenariats forts avec les acteurs institutionnels et la société civile

Aussi bien pour animer la CLE que pour bâtir des relations constructives avec les porteurs de projets locaux, la structure porteuse ne peut être crédible que si elle est en mesure de **compter sur un réseau d'interlocuteurs qui l'appuient dans sa stratégie « interventionniste »**. Pour le dire autrement, l'équipe d'animation et les élus porteurs du SAGE ne peuvent être seuls à rappeler la doctrine du SAGE devant la CLE ou les collectivités locales, d'autres acteurs doivent également endosser cette responsabilité. Ces soutiens, précieux pour être tenu au courant des dossiers « qui comptent » sur le territoire, pour animer les délibérations comme pour convaincre les porteurs locaux de projets, doivent être trouvés et mobilisés parmi les acteurs institutionnels des politiques de l'eau (agence de l'eau, DRIEE, Conseil Régional, Conseils Généraux et notamment élus en charge de l'environnement, ...), mais aussi dans le tissu associatif local.

Des thèmes sur lesquels le SAGE adopte une position de médiation-facilitation plutôt que de porteur de cause

Au total, l'engagement du SAGE sur ses deux thèmes prioritaires lui permet d'apporter une plus-value essentielle dans ce scénario : l'existence d'une vision, d'un discours pour la porter, d'un réseau de compétence pour l'appuyer et, *in fine*, d'un rapport de force pour la défendre.

Pour autant, **un tel engagement stratégique n'est ni plausible, ni souhaitable, sur tous les thèmes d'intervention du SAGE**. Ainsi, pour les autres thèmes que la fonctionnalité des milieux et l'hydrologie urbaine, et notamment pour ceux inscrits dans le socle (branchements, effectivité du DPF), le mode d'animation et la posture adoptée par le SAGE sont bien différents : l'équipe d'animation du SAGE s'efforce de jouer un rôle de médiation et de facilitation, recherchant le compromis et/ou la mobilisation dans une position moins engagée, plus neutre, dont le but est de rapprocher les points de vue.

L'organisation nécessaire

Les différentes fonctions dévolues dans ce scénario à la CLE et à la structure porteuse du SAGE rendent nécessaire une organisation spécifique des moyens humains au sein de l'équipe d'animation. Trois missions peuvent ainsi être distinguées pour penser cette organisation :

- **l'animation de la CLE et à l'Observatoire du SAGE**, chargé de définir les ordres du jour, d'instruire les dossiers discutés, et d'animer les délibérations débouchant notamment sur des prises de positions publiques sur les dossiers relatifs aux deux thèmes prioritaires du SAGE et de jouer un rôle de médiation-facilitation sur les autres thèmes. Il s'agit également d'animer la CLE en tant qu'instance d'évaluation lors des phases de révision du SAGE. Cela nécessite des de solides compétences en animation d'instances et des capacités à saisir les enjeux attachés à diverses thématiques (profil généraliste) ;
- **l'expertise thématique, dédiée à la fonctionnalité des milieux et à l'hydrologie urbaine**. Sur le premier thème, la structure porteuse dispose d'une expertise en propre, chargée de conduire les expérimentations sur la Marne et, forte de cette expérience opérationnelle, de conseiller les maîtres d'ouvrages engagés dans de telles opérations sur les affluents et les anciens rus faisant l'objet de réhabilitations. Sur l'hydrologie urbaine, il s'agit davantage d'animer en réseau les compétences existantes sur le territoire (notamment dans les équipes départementales et les laboratoires de recherche comme le LEESU), pour appuyer les projets locaux et mutualiser les retours d'expériences. Dans les deux cas, cela nécessite des compétences techniques pointues et spécialisées ;
- **l'animation locale**, dédié à la conception et au suivi opérationnel des projets locaux dans le territoire sur une grande diversité de thèmes (appui à la conception technique par la mobilisation de l'expertise thématique du SAGE, aide la recherche de financements, appui à l'animation participative locale autour de certains projets). La compétence centrale est ici celle de l'animation de projets, à l'échelle locale.

Au total, une **augmentation d'environ 3 ETP** des effectifs de la structure porteuse par rapport à la situation actuelle semble constituer la masse critique pour soutenir l'engagement effectif du SAGE dans ce scénario.

Sur le plan institutionnel, ce scénario gagnerait grandement en crédibilité à ce que les soutiens institutionnels dont elle bénéficie puissent se lire dans la composition de la structure porteuse. **Un syndicat mixte, à l'échelle du territoire du SAGE, auquel adhèreraient en particulier les Conseils généraux apparaît ainsi comme une solution très cohérente avec ce scénario.**

Enfin, on conçoit que ce scénario doit également pouvoir s'appuyer sur de réels **moyens financiers** pour asseoir sa crédibilité et sa capacité à convaincre - aussi bien pour soutenir les fonctions venant d'être passées en revue de la structure porteuse (moyens humains d'animation et d'expertise et interventions en régie sur la Marne) que pour financer les opérations portées par les maîtres d'ouvrages locaux. Outre la négociation de conditions de subventions favorables auprès des soutiens institutionnels à sa stratégie, des pistes complémentaires évoquées dans les Commissions Thématiques gagneraient dans ce scénario à être explorées : la constitution d'une banque de compensation écologique par l'offre, sur la base notamment des opérations de restauration hydromorphologiques réalisées par le SAGE et plus largement de renaturation (zones humides, ...), et/ou d'une

taxe « pluviale », auraient notamment l'intérêt d'être directement assises sur les deux thèmes prioritaires du SAGE dans ce scénario.

Les forces et faiblesses de ce scénario

Cohérence globale

L'engagement du SAGE sur un objectif général clair - redonner à l'eau toute sa place dans le territoire - confère à ce scénario une très bonne lisibilité quant à la plus-value que le SAGE entend apporter (fonctionnalité des milieux pour le territoire), quant à son engagement stratégique (partage territorial vis-à-vis du développement urbain) et quant aux principes techniques opérationnels qu'il propose (approche spatiale). **La logique générale qui en ressort est donc lisible aussi bien pour les élus, les techniciens que la société civile ou, plus largement, les habitants.**

Elle est en outre très cohérente avec un positionnement institutionnel du SAGE affirmé, assumant de porter une doctrine et une ambition de planification pour l'ensemble des politiques de l'eau sur le territoire, tout en adoptant une posture pragmatique d'expérimentation, de coordination et d'appui aux projets locaux.

Au total, tant la forte ambition affichée que l'organisation proposée pour la réaliser comportent un réel potentiel fédérateur.

Les atouts

La force de ce scénario réside dans la forte ambition qu'elle porte. En faisant siens les objectifs de la DCE, et en adoptant une approche spatiale pour les atteindre, le SAGE fait coup double :

- **il s'inscrit très clairement dans le cadre institutionnel de la politique de l'eau nationale et du bassin Seine-Normandie** et peut donc d'autant mieux solliciter le soutien actif des acteurs qui la portent. En outre, son engagement prioritaire sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau et sur l'hydrologie urbaine correspondent aux orientations marquantes du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau en faveur de la gestion du « grand cycle » de l'eau : il peut donc compter sur des aides financières significatives (notamment en ce qui concerne les acquisitions foncières) ;
- plutôt que de simplement afficher des objectifs de « bon état » ou de « bon potentiel », il en propose par son approche **une traduction concrète, tangible : le bon état, ce sont davantage d'espaces pour l'eau.** Il connecte donc des objectifs réglementaires parfois qualifiés de « technocratiques » à des rapports concrets au territoire et à des demandes sociales fortes (nature en ville, ressourcement, ...).

Par ailleurs, la posture « interventionniste » adoptée vis-à-vis du développement territorial, visant à négocier une place pour l'eau dans le tissu urbain, est conduite au nom des objectifs de la politique de l'eau, selon un argumentaire qui s'y rapporte. Le SAGE ne sort donc pas d'une légitimité classique pour un acteur de l'eau, ne prétendant pas questionner ou intervenir dans les choix de développement. Autrement dit, il porte **un discours fort et affirmé mais fondé dans un domaine de compétence que nul ne peut lui contester.**

Enfin, cet ancrage dans le seul domaine de l'eau et des milieux aquatiques lui permet de disposer d'un **réseau d'acteurs**, notamment sur le plan technique (nombreuses compétences sur le territoire) et associatif, **déjà constitué** et mobilisé et par conséquent sur lequel on peut compter dès à présent.

Les faiblesses

Si l'approche spatiale défendue par ce scénario a l'avantage de constituer une traduction tangible pour tous les objectifs de la politique de l'eau, elle n'est pas neutre : pour parlante qu'elle soit, elle peut ne pas plaire à tout le monde. Modifier des espaces urbains, laisser certaines berges s'éroder et d'autres « s'engraisser », fournir à la rivière un espace de respiration, tout cela au nom d'objectifs techniques et écologiques, peut certes être défendu en termes de cadre de vie et d'attractivité territoriale, mais modifie aussi d'emblée les rapports sociaux à la ville et à l'eau. Il y a là un **enjeu d'appropriation sociale important, celle-ci n'étant certainement pas acquise d'emblée**, et un procès en technocratie de ce scénario est sans doute à attendre de la part des acteurs qui s'y opposeront.

Par ailleurs, en s'appuyant de manière centrale sur la fonctionnalité des milieux, ce scénario repose techniquement sur le rétablissement de processus naturels à l'origine de cette fonctionnalité (érosion et transport sédimentaire, écoulements « naturels » des ruissellements, capacité tampon des zones humides, ...). La **complexité de ces processus naturels** est supérieure à celle des dispositifs artificiels sur lesquels reposent les approches plus classiques dans le domaine de l'eau (réseaux, stations d'épuration, ...) : il en découle une **incertitude** plus importante quant aux performances et bénéfices attendus - concrètement, elles ne sont pas modélisables et quantifiables *a priori*. Si l'ambition affichée est forte, l'efficacité attendue ne pourra que se révéler au fur et à mesure des expérimentations, ce qui ne facilite pas le portage politique.

Les risques encourus et les conditions de succès

En s'efforçant de modifier les équilibres et rapports de forces hérités, notamment vis-à-vis du développement urbain, en adoptant une logique technique novatrice, ce scénario n'est évidemment pas sans risque. L'engagement stratégique que cela suppose doit ainsi pouvoir être assumé et soutenu par des alliés solides.

Ce scénario doit en particulier pouvoir bénéficier d'un soutien institutionnel important : sur un plan financier bien sûr, mais aussi sur un plan politique. Or, les tensions pouvant être à gérer, en CLE notamment, dans le cadre de projets d'aménagement d'envergure par exemple, sont susceptibles parfois de traverser l'appareil d'État lui-même, ou encore les collectivités territoriales censées soutenir le SAGE. Jusqu'où les services techniques et leurs élus de tutelle, engagés dans la mise en œuvre du SAGE, pourront-ils user de leur liberté de parole et obtenir des arbitrages dans leurs propres institutions qui soient favorables au SAGE ? Les leviers pour parer ce **risque de désaveu du SAGE** par les institutions censées le soutenir ne sont bien sûr pas tous dans les mains du SAGE. Cependant, l'**attention à accorder au caractère public et transparent des débats et prises de position**, permettant de placer chacun publiquement devant ses responsabilités, constitue ici une condition importante de succès.

Une autre condition de succès est, sauf à apparaître au final comme velléitaire, de **pouvoir disposer d'un poids politique suffisant pour porter cette stratégie engagée**. L'engagement des membres de la structure porteuse, le poids politique des élus

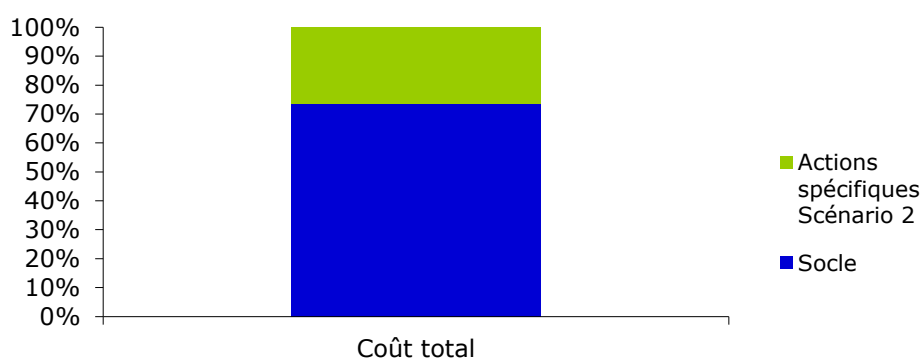
notamment, est ici essentiel pour affirmer la doctrine défendue par le SAGE et, sur un autre plan, assurer l'acceptabilité d'une structure porteuse forte et bien financée.

Enfin, si le SAGE évite dans ce scénario d'apparaître trop hégémonique en centralisant les actions et les moyens de mise en œuvre, il rend cependant sa **stratégie largement dépendante de l'effectivité des initiatives prises par les maîtres d'ouvrages locaux**. Or, cette stratégie suppose un engagement de ces derniers sur des thèmes encore largement émergents, et pouvant s'avérer coûteux financièrement (même s'ils bénéficient de taux d'aide favorables) et dont les résultats ne sont pas toujours totalement prévisibles. D'où l'importance, pour le succès de ce scénario, de la mission d'animation locale en soutien opérationnel auprès des maîtres d'ouvrages, mentionné plus haut.

Les efforts financiers par thème et la répartition des responsabilités entre acteurs¹

En cohérence avec la philosophie globale du scénario, le cœur de ce scénario est à la fois constitué des actions du socle (74% des dépenses envisagées) et d'actions spécifiques traduisant une politique ambitieuse de restauration des milieux et de gain d'espaces pour l'eau.

Répartition socle/actions spécifiques pour le scénario 2



Pour rappel, les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle sont la mise aux normes des branchements (domestiques et industriels), des investissements spécifiques sur les réseaux d'assainissement sur des secteurs très ciblés identifiés comme « points noirs » dans le diagnostic (sur le bassin du Morbras et le bassin de la Marne en rive droite)², des actions de restauration des milieux aquatiques sur la Marne et ses affluents notamment pour assurer la continuité écologique ainsi que des actions en matière de gestion pluviale.

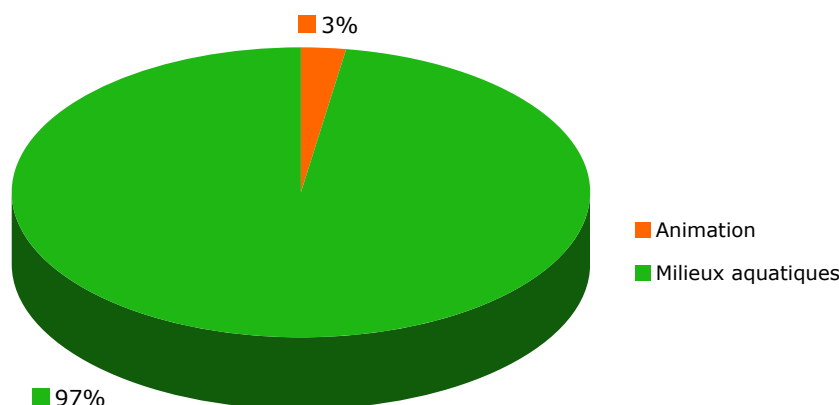
¹ Les actions retenues dans ce scénario (détaillées dans l'annexe 3) ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par le scénario. Elles ne constituent en aucun cas un programme d'actions au sens strict du terme.

² Le coût de renouvellement des réseaux d'assainissement n'a pas été comptabilisé car pas directement nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Des actions spécifiques centrées sur la restauration des milieux et la gestion du pluvial

- Les coûts supplémentaires identifiés dans le **scénario 2** par rapport au socle du SAGE s'expliquent par **des actions ambitieuses de restauration hydromorphologique** des rivières et de **reconquête des zones humides** sur les versants, devant permettre d'améliorer le cadre de vie des populations locales. Ces actions s'accompagnent d'une politique d'achat du foncier ainsi que d'une animation spécifique pour porter des actions expérimentales en hydromorphologie. Au total, les dépenses attribuées à la politique foncière représentent environ 50% des dépenses spécifiques (hors socle) de ce scénario. Le reste des dépenses concerne des projets ambitieux de reconquête des cours d'eau visant à leur redonner une certaine dynamique fonctionnelle. L'ensemble des actions milieux aquatiques pèse environ **40% du coût total du scénario 2**.
- Dans la logique de ce scénario qui cherche à « gagner de l'espace pour l'eau », le **développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** est également au cœur des actions à mener. Cependant, il a été considéré que ces actions n'entraînaient pas de coûts supplémentaires pour les aménageurs qu'ils soient publics ou privés (voire pouvaient en faire économiser) en considérant que ces techniques venaient en remplacement d'autres systèmes non basés sur la valorisation des fonctionnalités des espaces eau. En revanche, on compte des efforts d'animation plus importants que dans le socle pour mobiliser les acteurs.
- Enfin, par rapport au socle, le rôle de la structure porteuse dans l'animation de cette politique de l'eau s'étoffe afin, en particulier, de porter et d'animer les approches expérimentales de restauration des cours d'eau. Même si la structure porteuse est particulièrement pilote sur la Marne sur ce sujet, cette animation profite également aux affluents via la mise à disposition de références techniques et des retours d'expériences. L'animation représente 3% des actions spécifiques du scénario 2.

Répartition thématique des actions spécifiques
du scénario 2



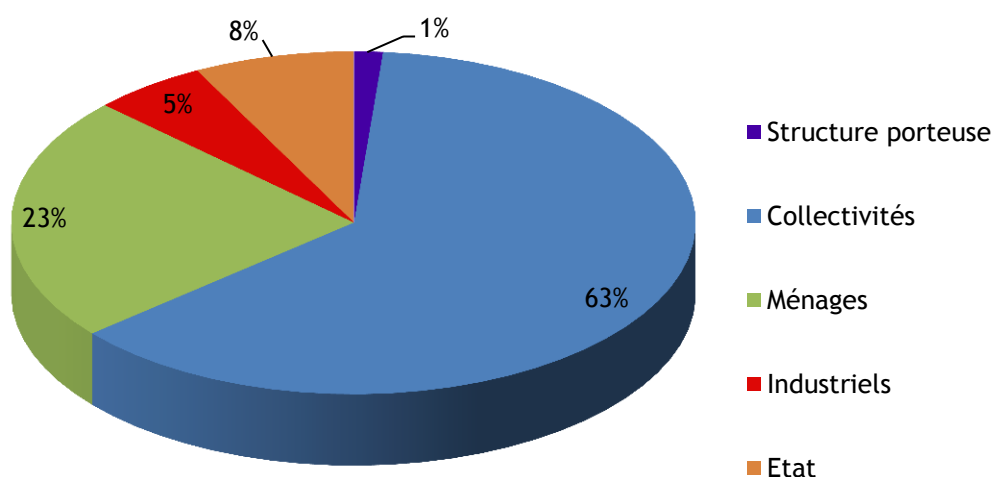
Une responsabilité de mise en œuvre renvoyant majoritairement aux collectivités

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses par catégorie d'acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

Les collectivités sont responsables d'un peu moins des deux tiers des actions à mettre en œuvre (restauration des milieux aquatiques¹, investissement sur les réseaux dans certains secteurs²) contre environ 23% pour les ménages et 5% pour les industriels (responsables de la mise aux normes de leurs branchements). Notons que sur la question de la mise aux normes des branchements, si la responsabilité revient aux ménages ou aux industriels, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le contrôle de ces actions.

Parmi les actions relevant de la responsabilité des collectivités, ce scénario se démarque par une implication forte des collectivités dans les actions expérimentales de restauration hydromorphologique sur la Marne. Le portage de celles-ci est assuré par la structure porteuse. 10% des dépenses totales du scénario sont consacrées à ces actions.

Répartition des responsabilités de mise en œuvre par type d'acteurs - scénario 2



Notons que la responsabilité de la mise en œuvre ne signifie pas forcément que les acteurs financent entièrement les actions qu'ils mettent en œuvre. La question du financement des actions (aides et subventions des différents financeurs) n'est pas abordée ici. A titre d'exemple, les acquisitions foncières en vue de la restauration ou de la protection des milieux aquatiques et humides peuvent être financées à hauteur de 80%

¹ Il a été considéré, dans la continuité des politiques en cours, que la responsabilité des collectivités se substituait à celle des riverains pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux.

² Le renouvellement des réseaux qui incombe à l'ensemble des collectivités n'est pas pris en compte ici.

(acquisition ZH) - 60% (acquisition bandes rivulaires et 40% avance) par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du 10^{ème} programme.

Des retombées globales attendues sur le cadre de vie, l'implication des populations et du tissu associatif

En face de ces dépenses, les retombées attendues sont un gain important en termes d'espaces pour les milieux aquatiques et le cycle de l'eau en ville qui permet au-delà de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (objectifs DCE) :

- De redonner des espaces de respiration dans un territoire très urbanisé et d'améliorer ainsi le cadre de vie des populations locales ;
- De mieux gérer l'eau dans la ville, en mobilisant la multifonctionnalité des espaces préservés ou reconquis, limitant ainsi les coûts liés aux impacts non maîtrisés des ruissellements et inondations ;
- De conforter sur le long terme la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en redonnant une certaine fonctionnalité aux milieux et par là même une résilience plus importante.

Scénario 3 : un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / dév territorial	Socle (vigilance)	Interventionniste « eau »	Contributeur projet de développement
DS2 : Discours fédérateur et engagement politique	Baignade locomotive d'une approche globale : engagement sur une échéance	Excellence écologique et sociale : discours plus large	
DS3 : approche hydromorpho	Approche « conservatoire »	Approche « fonctionnelle »	
DS4 : positionnement / conflits et intérêts	Médiation / innovation technique	Partie prenante sur certains thèmes	
DS5 : positionnement / institutions et local	Planification et centralisation	Planification et coordination	Animation participative
DS6 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	

La philosophie d'ensemble

Le choix stratégique structurant : investir l'eau et les milieux aquatiques comme axe de développement territorial et s'engager sur le retour de la baignade

Ce scénario part du constat que, sur le territoire du SAGE Marne Confluence, l'histoire des rapports entre, d'une part, le développement territorial, et plus particulièrement le développement urbain et, d'autre part, l'eau et les milieux aquatiques, est celle d'un antagonisme fort, le premier ayant lourdement contribué à la dégradation des seconds au cours des dernières décennies. Dès lors, le parti pris du SAGE est de proposer **une stratégie dans laquelle les rapports entre développement du territoire et préservation de l'eau et des milieux aquatiques ne sont plus pensés comme antagonistes mais**

comme intégrés. Plutôt que de s'efforcer de préserver l'eau et les milieux aquatiques face au développement territorial, il s'agit ici de considérer que la valorisation d'un patrimoine aquatique restauré est en soi une politique de développement, sur un plan non seulement social (cadre de vie) mais aussi économique (attractivité territoriale, économie locale). Ce choix va au-delà d'une simple vue de l'esprit consistant à se rallier à la version faible, généralement admise et consensuelle, du développement durable. Dans ce scénario, la question de l'eau est vue comme à même de structurer un projet de territoire. C'est ce que le SAGE ambitionne de faire valoir. Un projet de développement qui porte sur le territoire Marne Confluence, au service de ses habitants, mais qui doit aussi trouver son sens, sa visibilité et ses relais à l'échelle du Grand Paris.

Tout en concevant des projets techniques et en organisant leur mise en œuvre, le SAGE raisonne donc ici avant tout en tant que développeur. Pour associer plus-value sociale et intérêt économique dans son projet, et lui donner une portée à la fois locale et régionale, il conçoit sa stratégie et ses actions autour de deux maîtres-mots : proximité et attractivité. Il accorde ainsi une grande importance aux usages de proximité associés aux milieux aquatiques comme voie de valorisation privilégiée de ce patrimoine : promenade, pratiques sportives, pêche, navigations douces, etc. Cependant, tout en témoignant d'une relation de proximité à l'eau de la part des populations locales, ces usages sont aussi pour lui un levier puissant de valorisation du territoire au-delà de ses propres frontières. Ils sont une spécificité capable de renforcer la notoriété du territoire et d'en marquer l'identité et la fonction à l'échelle du Grand Paris : un territoire offrant aux populations alentour des espaces et services de ressourcement, dans un contexte de densité urbaine où une telle offre est susceptible de rencontrer une forte demande. Le retour de la baignade apparaît alors comme un thème phare de ce scénario : il est à la fois emblématique des usages de proximité, porteur d'exigence de qualité dont ces usages bénéficient dans leur ensemble et doté d'un potentiel de notoriété pour le territoire très important, pouvant aller jusqu'à l'international notamment en raison de la proximité de Paris. La charge symbolique du retour de la baignade prend tout son sens dans le scénario ici retenu : elle résonne aussi bien localement, en renvoyant à l'histoire du territoire, à son identité et en répondant à une forte demande selon les enquêtes locales, qu'à une échelle plus vaste, en termes d'attractivité du territoire (notamment pour l'accueil de nouvelles activités économiques). C'est pourquoi, pour relancer ce thème par un acte fort, ce scénario inaugure sa mise en œuvre par un engagement politique sur une échéance (dont l'horizon, à définir, ne devra ni être trop proche pour être crédible, ni trop éloigné pour être réellement engageant).

Un SAGE « développeur » qui s'appuie sur les politiques de l'eau pour créer de nouveaux espaces collectifs partagés

Cependant, sur un plan politique, le discours porté est loin de se réduire à cet engagement sur le retour de la baignade. L'idée de faire de l'eau et des milieux aquatiques un axe de développement prend également corps dans une conception du développement urbain qui accorde davantage d'importance aux espaces publics partagés. Ici, les espaces à accorder à l'eau et aux milieux aquatiques dans le développement urbain, s'ils servent l'ambition écologique d'améliorer la fonctionnalité de l'eau et des milieux, sont aussi voire surtout considérés comme des espaces de « vivre ensemble ». La gestion de l'hydrologie urbaine, la déclinaison locale de trame verte et bleue, ou encore la préservation voire la recréation de zones humides, si elles renvoient à des actions ambitieuses techniquement et à des politiques propres au monde de l'eau et de l'environnement, sont mises en perspective et orientées par le SAGE par rapport à cet objectif urbanistique.

Au total, le discours fédérateur du SAGE consiste à **faire valoir un projet de développement socioéconomique, en valorisant la fonctionnalité de l'eau et des milieux aquatiques** dans ses dimensions sensibles, directement accessibles (paysage, usages, ...), tout en mobilisant ce faisant les outils et financement des politiques de l'eau.

Un SAGE qui s'engage au-delà du monde de l'eau, en tant que « passeur de frontières »

Un tel projet implique un **positionnement politique affirmé dans le portage du SAGE**. C'est bien sûr le cas pour l'assainissement et en premier lieu pour la mise en conformité des branchements, thème hautement prioritaire dans les secteurs problématiques étant donné l'engagement pris quant au retour de la baignade. C'est également le cas pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau et l'hydrologie urbaine, pour lesquelles l'approche fonctionnelle promue, ambitieuse et novatrice, doit être explicitée et portée. **Mais la posture de « développeur » ici adoptée par le SAGE dépasse le jeu d'acteurs propre aux politiques de l'eau**. Son positionnement engagé se situe à l'interface entre différents « mondes » - celui de l'eau et celui du développement territorial - et différents outils de planification (zonages pluviaux, TVB, zones humides prioritaires d'un côté, Grand Paris, CDT, SCOT et PLU de l'autre) : **sa plus-value est justement d'occuper cette interface, en recherchant cohérence et synergie entre ces deux « mondes »**. Or, faire de la valorisation de l'eau et des milieux aquatiques un levier de développement, concevoir l'eau dans la ville comme une manière de (re)créer des espaces collectifs partagés, ne se décrète pas. Cela nécessite un engagement de part et d'autre de la « frontière » entre les deux mondes qu'il s'agit de rapprocher :

- être porteur de cette doctrine et la faire valoir dans les enceintes où le développement territorial est discuté : les instances du Grand Paris, les CDT, SCOT, jusqu'au niveau local et opérationnel où sont conçus les PLU et les projets d'aménagement. En tant que « développeur », le SAGE est ici porteur d'une cause, d'un discours-plaidoyer pour un certain mode de développement urbain et de développement socioéconomique ;
- symétriquement, œuvrer à l'intégration de considérations propres au développement territorial (paysagères, urbanistiques, ...) dans la technicité du monde de l'eau, de façon à ce que la planification (zonages pluviaux, programmes de restauration des cours d'eau, ...) et la conception opérationnelle des projets techniques soient orientées à la fois par l'objectif de fonctionnalité de l'eau et par la création d'espaces à vivre pour les populations. Le SAGE se veut ici diffuseur de nouvelles compétences dans le monde de l'eau : paysage, urbanisme, architecture, ... en complément des compétences d'ingénierie de l'eau déjà présentes et mobilisables.

L'ambition est forte, les moyens doivent l'être aussi : le SAGE n'exclut pas ici la mise en place de dispositifs de financement propres au territoire Marne Confluence.

Les objectifs et actions clés du SAGE

Deux axes structurent l'action du SAGE dans ce scénario :

- le premier concerne spécifiquement **le retour de la baignade** et est orienté vers **la gestion des réseaux et des branchements**. Il est donc essentiellement technique et orienté vers les partenaires habituels du monde de l'eau, en charge de ces questions : la plus-value du SAGE, outre d'y fournir un sens social et

politique mobilisateur, est d'y apporter davantage de pilotage coordonné pour plus d'efficacité étant donné l'engagement pris (SAGE « pilote ») ;

- le second concerne **l'interface entre fonctionnalité de l'eau (et des milieux) et développement territorial (et notamment urbain)**. Il renvoie à un plus grand nombre de thèmes et d'acteurs, et la plus-value du SAGE est justement d'apporter davantage de synergie et de cohérence dans cet ensemble (SAGE « intégrateur »).

Un SAGE « pilote » de la mise en conformité des branchements

L'engagement politique que constitue la promesse du retour de la baignade marque particulièrement ce scénario. Il s'agit donc pour le SAGE d'obtenir l'accélération vigoureuse des branchements, voire des travaux sur les réseaux d'assainissement, sur les secteurs les plus prioritaires au regard de cet enjeu et, plus concrètement, des zones de baignade pressenties qu'il s'agit de désigner rapidement (notamment selon des critères de vulnérabilité) pour identifier les actions à mener et organiser l'action. Sur ces secteurs, cela passe pour le SAGE par l'établissement d'une **feuille de route précise** (zonages avec objectifs de contrôle chiffrés), dont la **mise en œuvre est animée (et « aiguillonnée ») et suivie de manière centralisée** par la structure porteuse auprès des collectivités concernées.

En outre, pour que cette animation et ce suivi ne restent pas lettre morte, le SAGE dispose, en concertation avec les financeurs et notamment l'Agence de l'Eau, d'un levier très fort sur ces secteurs prioritaires : le **conditionnement des aides** accordées dans le domaine de l'eau à l'effectivité des contrôles au rythme prévu. Afin que ceux-ci soient effectivement suivis de travaux de mise en conformité, un **dispositif de type « bâton / carotte » est également mis en place auprès des particuliers** : des financements bonifiés sur ces secteurs prioritaires (à négocier avec les financeurs), mais également une amende forfaitaire rigoureusement appliquée en cas de non réalisation des travaux (on pourrait imaginer, sous réserve de faisabilité juridique restant à établir, que le pouvoir de Police du Maire puisse être sur ce point délégué à la structure porteuse du SAGE). Les possibilités légales d'exécution d'office des travaux par la collectivité sont également explorées, tandis que les notaires sont également encouragés par la structure porteuse du SAGE à considérer effectivement cette question de mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières.

Un SAGE « intégrateur » pour valoriser la fonctionnalité de l'eau dans des espaces publics partagés

Conduire une action intégrée englobant un large nombre de thèmes et d'acteurs doit éviter l'écueil de la dispersion, à la fois du discours, des efforts et des objectifs. Pour cela, il est impératif de **se doter d'un référentiel unifié**, qui fasse sens pour les différents thèmes visés, dans les différentes instances où le porter, et aux différents niveaux où se joue l'action (de la planification à la mise en œuvre opérationnelle des projets). **L'approche paysagère constitue alors une entrée privilégiée**, tant son caractère transversal lui permet d'être le creuset d'une association de nombreuses compétences et préoccupations et tant elle apparaît cohérente avec l'objectif politique de créer de nouveaux espaces collectifs partagés liés à l'eau.

- La première étape est donc la conduite d'une **large étude fondatrice, permettant de construire un référentiel sur « les paysages de l'eau »** à l'échelle de l'ensemble du

territoire. Il s'agit de mener une analyse précise de l'offre existante de ressourcements à partir de l'eau puis de déboucher sur des orientations spatialisées de développement de cette offre : espaces à recréer, accès et cheminements à organiser, types de fonctionnalités écologiques à mettre en avant pour assurer leur appropriation sociale et le partage de ces espaces liés à l'eau (usages visés). Il s'agit également d'outiller stratégiquement chacune de ces propositions en identifiant, secteur par secteur, les politiques et dispositifs mobilisables pour soutenir leur mise en œuvre. Ainsi :

- sur la **Marne**, avec la baignade jouant en quelque sorte un rôle de locomotive et « d'attracteur » de population (localisation des futures plages), il s'agit en particulier de penser une articulation harmonieuse avec les autres pratiques et usages (développement des cheminements, vocation des différents espaces ouverts au public) et les milieux en place. L'enjeu est également d'articuler cette gestion inter-usages avec la restauration hydromorphologique, la vocation socioéconomique des espaces de mobilité (érosion/engraissement) rendus à la rivière et à ses fonctionnalités écologiques devant être préparée. Pour ce faire, la construction d'un référentiel consiste à compléter le diagnostic écologique établi par un **plan de vocation des espaces riverains** sur l'ensemble du linéaire, en portant notamment une attention forte au canal de Chelles ;
- sur les **versants et les affluents**, il s'agit de croiser le diagnostic établi entre l'état de l'offre de nature et de ressourcement avec les enjeux de ruissellements pluviaux, d'inondations et de continuité écologique, de façon à être en mesure de proposer **une trame paysagère mettant en réseau des espaces de l'eau multifonctionnels** et, dans la mesure du possible, reliés entre eux par des cheminements (et/ou une signalétique rendant lisible cette trame).
- au-delà des cours d'eau bien identifiés, le SAGE étend également sa stratégie aux **anciens rus** aujourd'hui enterrés et plus ou moins intégrés aux réseaux d'assainissement. Il relaie dans son référentiel « paysages de l'eau » l'orientation 3.6 du SDRIF 2030 selon laquelle « *l'urbanisation doit d'une part respecter l'écoulement naturel des cours d'eau, en particulier dans les fonds de vallée, et d'autre part permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissement, en réservant une marge de recul suffisante à leur renaturation* », en l'intégrant dans une vision globale et en réseau des lieux de ressourcement pour la population.

Ce référentiel a ensuite vocation à guider le portage du SAGE, aussi bien sur le plan de l'action technique opérationnelle dans le domaine de l'eau que sur celui de l'orientation des divers documents de planification qui président au développement territorial :

• Concernant la **restauration hydromorphologique** des cours d'eau, la structure porteuse du SAGE fait valoir, auprès des maîtres d'ouvrages locaux, son référentiel « paysages de l'eau » afin de les inciter à conduire des opérations ambitieuses, permettant en particulier d'**associer dynamique fluviale et continuité écologique à un « fil rouge » paysager de ressourcement dans le tissu urbain**. Ainsi, les sites expérimentaux à choisir sur la Marne, les opérations ambitieuses envisageables sur la Chantereine (scénario 2 de l'étude environnementale conduite en 2012 : réouverture de certains tronçons, renaturation de berges, ...), sur le Morbras (contournement de l'étang du Coq, renaturation de la confluence, ...), sur le Merdereau et le Val Maubuée (aménagement des interfaces entre rus et étangs), sont à chaque fois, grâce au SAGE, mises en perspective avec une entrée paysage/ressourcement de façon à assurer leur appropriation sociale et leur contribution à l'attractivité territoriale.

Sur toutes ces opérations de renaturation de cours d'eau, **le rôle de la structure porteuse est d'apporter**, en sus des compétences techniques et écologiques mobilisées par les maîtres d'ouvrages locaux, **une cohérence paysagère et urbanistique** (rôle de coordination entre projets à l'échelle par exemple d'un bassin versant, appui en termes de compétences à l'échelle de chaque projet).

- L'utilisation de ce référentiel « paysages de l'eau » dépasse les seuls cours d'eau et couvre **l'ensemble des versants**. Cependant, **l'action ici n'est pas tant technique que politique**. Il s'agit en effet de mobiliser ce référentiel pour être **force de proposition dans la conception de nombreux documents de planification** : planification urbaine à différents niveaux (du Grand Paris aux PLU), SRCE et ses déclinaisons locales, zonages pluviaux, en jouant, pour convaincre dans chacune des instances concernées, de la mise en cohérence de ces différentes approches sectorielles que le SAGE est en mesure de donner à voir. Symétriquement, en complément de ce travail de « **lobbying** » au sein des instances de planification, le SAGE peut également **appuyer, à un niveau plus opérationnel, les réalisations techniques** (TVB, gestion des ruissellements) en y apportant, par un travail de mise en réseau des expertises disponibles dans le territoire, mais aussi grâce à **des profils spécifiques recrutés au sein de la structure porteuse**, les compétences nécessaires à leur bonne insertion urbanistique et paysagère.

Les partenariats et l'organisation pour porter le SAGE

C'est dans le fonctionnement de ses instances et dans la mise en place de partenariats efficaces et lisibles que se joue la crédibilité du positionnement de « porteur de cause » du SAGE, pour faire valoir, d'un côté, la multifonctionnalité de l'eau (écologique, paysagère, sociale, économique, urbanistique ...) dans les instances de développement territorial et, de l'autre, la pertinence des approches paysagères et urbanistiques dans les projets d'ingénierie de l'eau.

La CLE : au-delà de la vigilance, un lieu de délibération pour faire valoir la feuille de route « baignade » et le référentiel « paysages de l'eau » dans le territoire

La CLE est un lieu privilégié d'exercice de la vigilance, inscrite dans le socle, vis-à-vis de la compatibilité entre développement territorial et préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Dans ce scénario, elle dispose de deux éléments de référence pour exercer cette vigilance : la feuille de route zonée concernant les branchements et la baignade, le référentiel « paysages de l'eau » concernant la valorisation de l'eau fonctionnelle dans des espaces collectifs partagés.

L'exercice de cette vigilance débouche ensuite sur **deux types de délibérations au sein de la CLE** :

- **Concernant les branchements et l'objectif de retour à la baignade** qui s'y rattache, un retard prononcé justifie sa mise à l'ordre du jour, étant donné l'engagement politique collectif pris. L'objet de la délibération est alors le contenu de la prise de position publique que la CLE doit rendre sur ce dossier : de l'encouragement à surmonter les difficultés rencontrées au conditionnement des aides financières, la gamme sur laquelle situer le discours est large et doit donc être discutée. Si le consensus, lorsqu'il advient, est le signe fort d'une position unanime, il n'est pas ici recherché à tout prix et le compromis n'est pas la seule voie possible dans l'animation de la CLE. Loin d'être un pis allé, la procédure de vote est ici la voie normale pour définir la position collective de la CLE, une fois le débat instruit et les opinions ainsi formées.

• Concernant l'**interface eau / développement du territoire**, l'enjeu est d'identifier, en s'appuyant notamment sur la société civile et sur les partenaires institutionnels du SAGE dans le domaine de l'eau (Police de l'Eau, DRIEE, élus en charge de l'eau, ...) mais surtout dans le domaine du développement (DRIEA, élus en charge de l'aménagement, ...), les lieux de planification ou de conception opérationnelle de projets au sein desquels le référentiel « paysages de l'eau » doit être porté. Lorsque de telles « cibles » sont identifiées, l'objet de la délibération est alors à la fois de **préparer ce « plaidoyer » en adaptant son contenu au dossier concret discuté** (des principes et orientations du référentiel, établis par exemple dans le PAGD, aux propositions opérationnelles sur tel ou tel PLU, tel ou tel projet d'aménagement) et **en désignant, au sein de la CLE, qui est le plus à même de le porter** (élu et/ou service institutionnel, ...). Enfin, lorsqu'une échéance décisionnelle est en jeu, une telle délibération peut déboucher sur l'adoption par la CLE d'un **avis à rendre public**, défendant une position et/ou une proposition - là encore, la procédure de vote constitue, faute de consensus, une voie habituelle pour établir une telle position collective.

Dans tous les cas, la préparation des ordres du jour et des délibérations de la CLE gagnent à être préparés par les **Commissions Thématiques**. On peut d'ailleurs envisager ici une recomposition de celles-ci :

- une **Commission « rivières pour le territoire »**, intégrant les questions relatives à la baignade (et donc aux branchements), aux autres usages et pratiques autour des cours d'eau et à la restauration et l'aménagement des espaces qui les bordent (hydromorphologie, cheminements, plan de vocations des espaces riverains sur la Marne, ...). Cette Commission aurait vocation à réunir des membres des CT « milieux », « usages » et « qualité » ayant travaillé à l'élaboration du SAGE ;
- une **Commission « eau dans le tissu urbain »**, ayant pour mandat de participer à l'animation de la réflexion, à l'échelle des versants, entre gestion de l'eau et développement territorial, à la jonction entre gestion des ruissellements et des inondations (hydrologie urbaine), Trame Verte et Bleue, protection des zones humides et urbanisme/paysage. Une telle Commission pourrait ainsi réunir des membres des CT « qualité », « milieux » et « aménagement », et gagnerait grandement à s'ouvrir à des membres élus et professionnels impliqués dans la planification territoriale (CDT et/ou SCOT par exemple) et les procédures et projets d'aménagement opérationnels.

Enfin, la **CLE constitue également une instance d'évaluation**. Les phases de révisions (tous les 6 ans) constituent un moment fort dans la vie du SAGE, au cours desquels l'Observatoire du SAGE est mobilisé pour rendre compte des actions conduites, des projets réalisés, la progression de la trame paysagère liés à l'eau dans le territoire, et mesurer l'écart éventuel entre la situation ainsi caractérisée et le référentiel « paysages de l'eau » du SAGE. Il faut souligner que le champ d'évaluation dépasse les seuls projets réalisés et financés dans le domaine de l'eau, mais touche également le développement territorial dans son ensemble : il s'agit bien de porter régulièrement un regard évaluatif sur le développement territorial du point de vue de la multifonctionnalité de l'eau et des milieux aquatiques qu'il permet.

Entre « pilote » et « intégrateur », une posture d'aiguillon et des partenariats qui varient selon les thèmes

Selon qu'il est « pilote » sur les branchements ou « intégrateur » à l'interface entre fonctionnalité de l'eau et développement territorial, la posture d'aiguillon du SAGE n'est

pas la même. **Sur les branchements, il s'agit d'assumer, sur quelques secteurs prioritaires, un leadership de l'action de contrôle** (voire de police, sous réserve de faisabilité juridique ainsi qu'évoqué plus haut), **sous mandat de la CLE**. Pour être constructif, le partenariat entre la structure porteuse et les quelques communes concernées ne peut fonctionner qu'à condition que ces communes soient, en contrepartie des efforts plus importants et rapides qui leur sont demandés, davantage aidées que les autres, y compris financièrement.

Concernant la gestion de **l'interface entre fonctionnalité de l'eau et développement territorial**, le rôle d'aiguillon du SAGE passe ici par un **travail de « lobbying »** afin de porter son référentiel « paysages de l'eau » dans diverses instances de planification : SRCE et ses déclinaisons locales (TVB), SCOT, PLU et zonages pluviaux. **Le SAGE n'est donc pas en position de leadership : il doit faire entendre sa voix, gagner l'écoute de ses partenaires et grandir en crédibilité**. Pour cela, des partenariats avec des acteurs forts du domaine de l'aménagement (élus en charge de ces questions, DRIEA, EPA, ...) devront être développés de manière privilégiée. Parallèlement, sa crédibilité dépendra également de la capacité de l'équipe d'animation de la structure porteuse à **appuyer des réalisations concrètes sur le terrain**, par son expertise propre mais aussi par la mise en réseau, autour des projets locaux, de compétences d'horizons divers, interdisciplinaires. Enfin, la fonction d'évaluation, investie au sein de la CLE et donnant lieu à un discours public de la part de celle-ci, sera également un moyen puissant d'asseoir le discours du SAGE à cette interface.

L'organisation nécessaire

Les différentes fonctions dévolues dans ce scénario à la CLE et à la structure porteuse du SAGE rendent nécessaire une organisation spécifique des moyens humains au sein de l'équipe d'animation. Quatre missions peuvent ainsi être envisagées au sein de la structure porteuse :

- **une mission dédiée à l'animation de la CLE et à l'Observatoire du SAGE**, chargée de définir les ordres du jour et d'animer les délibérations telles qu'évoquées plus haut, ainsi que les Commissions qui les préparent. Il s'agit également d'animer la CLE en tant qu'instance d'évaluation lors des phases de révision du SAGE ;
- **une mission d'animation du contrôle des branchements**, sur les secteurs prioritaires ;
- **une mission de « lobbying et conseil » dans les instances de planification territoriale**, visant à porter et faire valoir le référentiel « paysages de l'eau » et les propositions qu'il permet de décliner. Cette mission, dont la fonction est très politique, doit combiner l'implication active des élus porteurs du SAGE et la production d'une parole « technique » ;
- **une mission d'animation locale**, dédiée à la conception et au suivi opérationnel des projets locaux dans le territoire (appui à la conception technique par la mobilisation de l'expertise propre de la structure porteuse en matière de paysage et d'urbanisme appliquée à l'eau et aux milieux, aide la recherche de financements, mise en réseau des compétences et des retours d'expérience).

Au total, une **augmentation de 3 à 4 ETP** au sein de la structure porteuse par rapport à la situation actuelle semble constituer la masse critique pour soutenir l'engagement effectif du SAGE dans ce scénario.

Sur le plan institutionnel, la légitimité du SAGE à porter un discours au-delà de l'eau et à se faire lui-même le porteur d'un projet de développement gagnerait grandement à être lisible dans la composition de sa structure porteuse. **Un syndicat mixte, à l'échelle du territoire du SAGE, auquel adhèreraient en particulier les Conseils généraux (voire le Conseil Régional) et où siègeraient non seulement des élus en charge de l'eau et de l'environnement mais aussi du développement/aménagement, apparaît ainsi comme une solution très cohérente avec ce scénario.** L'enjeu est que le projet du SAGE puisse, au-delà des instances où il espère être entendu, être relayé dans les structures membres d'un tel syndicat mixte.

Enfin, on conçoit que ce scénario doit également pouvoir s'appuyer sur de réels **moyens financiers** pour asseoir sa crédibilité et sa capacité à convaincre - aussi bien pour soutenir les fonctions venant d'être passées en revue de la structure porteuse (moyens humains d'animation et d'expertise) que pour appuyer les opérations portées par les maîtres d'ouvrages locaux. Outre la négociation de conditions de subventions favorables auprès des soutiens institutionnels à sa stratégie (au-delà du seul domaine de l'eau, étant donné le parti pris et la plus value de « développeur » qu'entend ici apporter le SAGE), des pistes complémentaires évoquées dans les Commissions Thématiques gagneraient dans ce scénario à être explorées : la constitution d'une banque de compensation écologique par l'offre, sur la base notamment des opérations de restauration hydromorphologiques réalisées par le SAGE, ou d'une taxe « pluviale », auraient notamment l'intérêt d'être directement assises sur les deux thèmes prioritaires du SAGE dans ce scénario.

Les forces et faiblesses de ce scénario

Cohérence globale

Le fait de se positionner directement sur la question du développement territorial, qui constitue le déterminant principal de l'évolution de l'eau et des milieux aquatiques en Marne Confluence, et de s'engager sur une échéance quant au retour à la baignade, emblématique du projet de développement porté, confère à ce scénario à la fois **une grande spécificité par rapport aux autres SAGE, une lisibilité forte et par conséquent un important potentiel fédérateur.**

Cette cohérence générale de la stratégie sera d'autant plus renforcée que le référentiel « paysages de l'eau », issu de l'étude fondatrice de la mise en œuvre du SAGE, permettra de **dégager une doctrine claire et incarnée dans le territoire**, qui puisse à la fois convaincre, fédérer et constituer un cadre pour l'action.

Les atouts

La force de ce scénario est de parvenir à mettre en avant une posture affirmée de la part du SAGE (il s'agit de s'engager pour un certain projet de développement) tout en mettant en scène **une synergie plutôt qu'une opposition**, entre l'eau et le développement territorial. Autrement dit, tout en cherchant à modifier les équilibres et rapports de force hérités de l'histoire, le discours est à la fois « offensif », **proactif et réconciliateur**, ce qui augure a priori d'une bonne audience.

Par ailleurs, les considérants premiers mobilisés ne sont ni techniques, ni propres aux initiés du monde de l'eau. Loin de tout technocratisme, **les objectifs et dispositifs des politiques de l'eau sont mis au service d'un projet de ressourcement et d'attractivité correspondant à des demandes sociales avérées**, dans un contexte socioéconomique qui en renforce la pertinence. On peut sans doute ajouter à cet atout la **possibilité de**

rechercher des financements au-delà des politiques de l'eau, tant la finalité ici mise en avant peut résonner avec d'autres politiques.

Enfin, l'**engagement politique sur une échéance** quant au retour de la baignade en Marne est susceptible d'avoir un **large retentissement**. Il permet au SAGE d'accéder très vite à une réelle notoriété, ce qui est rare, sinon unique, pour ce type de procédure. Cette notoriété est elle-même un atout très important car elle « oblige » les parties prenantes au SAGE et contribue à ce que la dynamique de mise en œuvre ne s'essouffle pas.

Les faiblesses

Si le fait de se saisir de la question du développement territorial se comprend facilement sur le fond, étant données les dynamiques que connaissent l'eau et les milieux aquatiques sur le territoire de Marne Confluence, il n'en reste pas moins que cela peut paraître surprenant pour un SAGE. En s'aventurant au-delà du domaine de l'eau tel qu'il est habituellement délimité et en prétendant en faire un axe de développement en soi, le **SAGE épouse un discours sur lequel sa légitimité n'est pas acquise**, et peut par conséquent être contestée. Au-delà de cette question de la légitimité, il y a celle, bien concrète, du **réseau d'acteurs à constituer** pour construire et relayer un tel discours, aussi bien sur le plan technique que politique : c'est à la fois tout l'intérêt et toute la difficulté de ce scénario que de réussir cet élargissement nécessairement progressif du domaine de compétence du SAGE et du cercle d'acteurs sur lequel s'appuyer.

Par ailleurs, le positionnement à l'interface d'un grand nombre de politiques et de dispositifs (développement urbain, écologie, gestion de l'eau) présente une difficulté intrinsèque : cela revient à **couvrir un large champ de thématiques, et par conséquent de compétences et d'instances de discussions**. Cette difficulté est accrue par le fait qu'en l'occurrence, l'action visée, que l'on cherche à situer à la croisée de ces différentes politiques, est par nature diffuse, locale, distribuée dans le territoire. Au total, vouloir articuler des domaines et jeux d'acteurs aussi différents et des **échelles aussi variées** (de la planification à la mise en œuvre opérationnelle) peut être considéré comme une gageure.

Les risques encourus et les conditions de succès

Le premier risque qui vient à l'esprit en considérant ce scénario est bien sûr celui de **ne pas être en mesure de respecter l'échéance fixée pour la baignade**. Ce risque fait le sel de ce scénario : s'engager, c'est bien se mettre en jeu, prendre un risque. Il n'en reste pas moins que si ce risque s'avérait réel, la situation serait probablement cruelle pour les porteurs du SAGE : des progrès auraient vraisemblablement été enregistrés dans divers domaines, mais un échec sur un seul d'entre eux - la baignade - sanctionnerait de manière binaire tous ces efforts. C'est bien ce risque qui justifie l'attention portée spécifiquement à la question des branchements dans ce scénario, et la fonction de pilotage que revendique le SAGE sur ce seul thème.

Un autre risque tient à l'entrée choisie par ce scénario : le projet de développement, la fonctionnalité des milieux appréhendée d'abord dans leur dimension sensible et tangible, paysagère ou urbanistique. En portant d'abord ces dimensions, il est vrai aujourd'hui souvent manquantes dans les politiques de l'eau, le SAGE est clair sur la plus-value qu'il entend apporter mais, de ce fait, compte sur les compétences déjà en place chez ses partenaires, et en premier lieu les maîtres d'ouvrages locaux, pour concevoir et mettre en œuvre dans de bonnes conditions les dimensions proprement écologiques des projets. Le

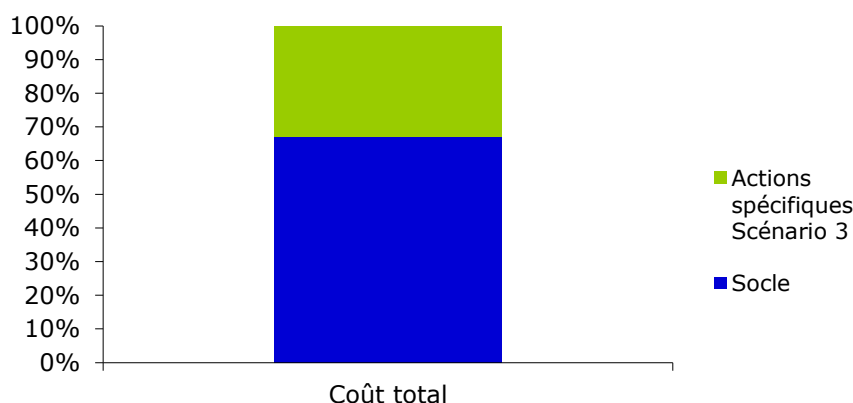
risque existe que le référentiel « paysages de l'eau » du SAGE ne garantisse pas suffisamment, dans ses termes, l'atteinte des objectifs écologiques du SDAGE et de la DCE : pour pallier un tel risque, la vigilance des acteurs institutionnels porteurs de ces objectifs sera nécessaire.

Enfin, un autre risque à pallier est celui de ne pouvoir disposer d'un poids politique suffisant pour porter ce scénario engagé et d'apparaître au final comme un acteur velléitaire, dont la parole ne pèse en fait pas suffisamment : vouloir être entendu au-delà du monde de l'eau mais ne pas y parvenir. L'engagement des membres de la structure porteuse, le poids politique des élus notamment, est ici essentiel pour affirmer la doctrine défendue par le SAGE et, sur un autre plan, assurer l'acceptabilité d'une structure porteuse forte et bien financée.

Les efforts financiers par thème et la répartition des responsabilités entre acteurs¹

En cohérence avec la philosophie globale du scénario, le cœur de ce scénario est à la fois constitué des actions du socle (67% des dépenses envisagées) et d'actions spécifiques de reconquête des milieux aquatiques envisagées ici en lien direct avec des projets d'aménagement du territoire.

Répartition socle/actions spécifiques pour le scénario 3



¹ Les actions retenues dans ce scénario (détaillées dans l'annexe 3) ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par le scénario. Elles ne constituent en aucun cas un programme d'actions au sens strict du terme.

Pour rappel, les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle sont la mise aux normes des branchements (domestiques et industriels), des investissements spécifiques sur les réseaux d'assainissement sur des secteurs très ciblés identifiés comme « points noirs » dans le diagnostic (sur le bassin du Morbras et le bassin de la Marne en rive droite)¹, des actions de restauration des milieux aquatiques sur la Marne et ses affluents notamment pour assurer la continuité écologique ainsi que des actions en matière de gestion pluviale.

Des actions spécifiques centrées sur la restauration des milieux et leur valorisation sociale, l'amélioration qualité eau baignade

- Dans le scénario 3, les actions sur les milieux aquatiques prennent de l'importance du fait d'une politique ambitieuse de restauration des milieux en lien avec un modèle de développement porté par le SAGE où la qualité des milieux sert de support à l'intégration d'espaces de ressourcement dans le territoire. Ces actions représentent **80% des actions spécifiques (hors socle) et 37% du coût total du scénario**. Ici l'approche foncière est importante mais elle est envisagée dans une perspective qui vise à coupler la restauration hydromorphologique des cours d'eau et la reconquête des zones humides, sur les versants, avec des projets d'aménagement du territoire (dans le cadre de valorisation de la trame verte et bleue, par exemple). Ces projets relèvent à la fois d'aménageurs publics (les collectivités) et d'aménageurs privés. Par ailleurs, les coûts de restauration/aménagements des espaces aquatiques peuvent être plus élevés que des coûts classiques de restauration des milieux aquatiques compte tenu qu'ils intègrent également des dépenses d'aménagement de valorisation urbaine. L'exemple qui illustre le type de projet visé dans ce scénario est le projet de restauration du quai de la Pie à St Maur.
- A ces actions sur les milieux aquatiques se rajoutent également, par rapport au socle, des coûts liés aux actions supplémentaires nécessaires pour l'enjeu baignade. La difficulté pour estimer ces actions réside dans une double incertitude :

- L'ampleur de l'ambition du retour à la baignade : combien de sites de baignade et à quel niveau de la Marne (amont/aval ?), sur quelle période de l'année, avec quelle fréquence (quelques week-end par an, tous les jours en période estivale, etc.). Cette ambition dépendra des volontés locales.
- Les solutions techniques correspondant à ces niveaux d'ambition ne sont pas toutes connues à ce jour. Alors qu'aujourd'hui dans des conditions très limitées, la qualité baignade n'est pas loin d'être atteinte, avec peu d'efforts supplémentaires, une ambition plus forte nécessiterait à l'inverse des investissements importants sans que l'on puisse pour autant aujourd'hui en donner un ordre de grandeur.

Ainsi, dans le cadre de cette analyse économique, faute de pouvoir lever ces incertitudes qui relèvent avant tout d'un choix politique, on retiendra que les actions liées à l'enjeu baignade s'inscrivent dans une fourchette de quelques millions d'euros (6 M€ chiffrés dans ce scénario en lien avec des efforts plus poussés sur la mise aux normes des branchements

¹ Le coût de renouvellement des réseaux d'assainissement n'a pas été comptabilisé car pas directement nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

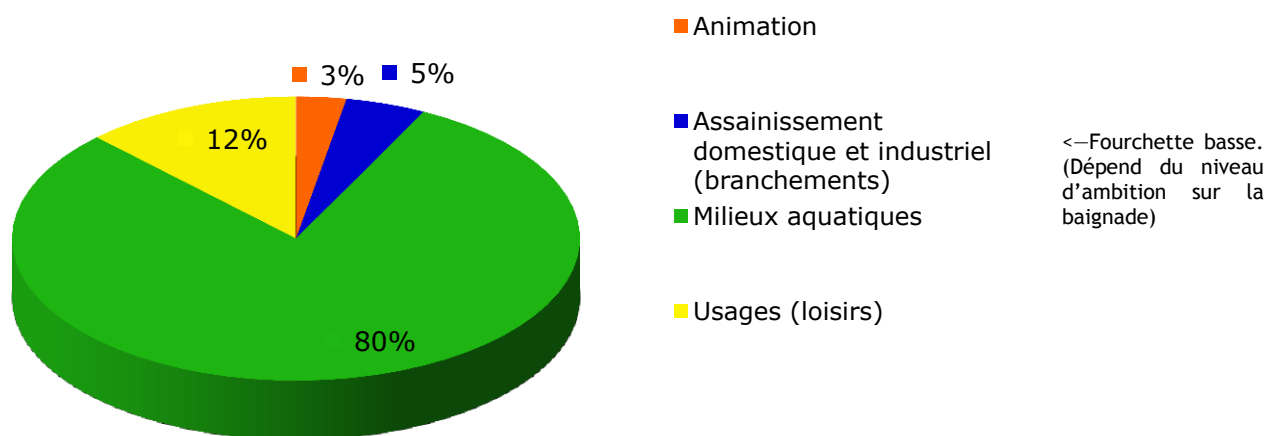
dans certains secteurs ; on considèrera cette hypothèse comme la fourchette basse) à probablement plusieurs dizaines de millions d'euros.

Sur la base, de la fourchette basse, les actions spécifiques liées à l'enjeu baignade représentent 4,5% des actions spécifiques de ce scénario pour la mise aux normes des branchements et 2,5% pour l'aménagement des plages et le suivi de la qualité¹.

- En lien avec **une entrée aménagement du territoire valorisant les milieux aquatiques, pour les populations** des dépenses sont également comptabilisées pour aménager les berges du canal de Chelles (9% des coûts des actions spécifiques) ou mettre en place une maison de l'eau.
- Le **développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** est également au cœur de ce scénario, de manière cohérente avec la posture de développeur du SAGE. Il a été considéré cependant ici que ces actions n'entraînaient pas de coûts supplémentaires pour les aménageurs qu'ils soient publics ou privés (voire pouvaient en faire économiser) en considérant que ces techniques venaient en remplacement d'autres systèmes non basés sur la valorisation des fonctionnalités des espaces eau. En revanche, on compte des efforts d'animation plus importants que dans le socle pour mobiliser les acteurs.
- Enfin, par rapport au socle, le rôle de la structure porteuse dans l'**animation** de cette politique de l'eau s'étoffe afin notamment de créer de véritables ponts entre le monde de l'aménagement du territoire et celui de l'eau. Elle représente 3% des actions spécifiques du scénario 3.

¹ Sont également comptabilisées des actions de suivi de la qualité baignade et un programme d'études/recherche pour définir les solutions techniques pertinentes en fonction du niveau d'ambition recherché.

Répartition thématique des actions spécifiques du scénario 3



Une responsabilité de mise en œuvre renvoyant majoritairement aux collectivités

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses par catégorie d'acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

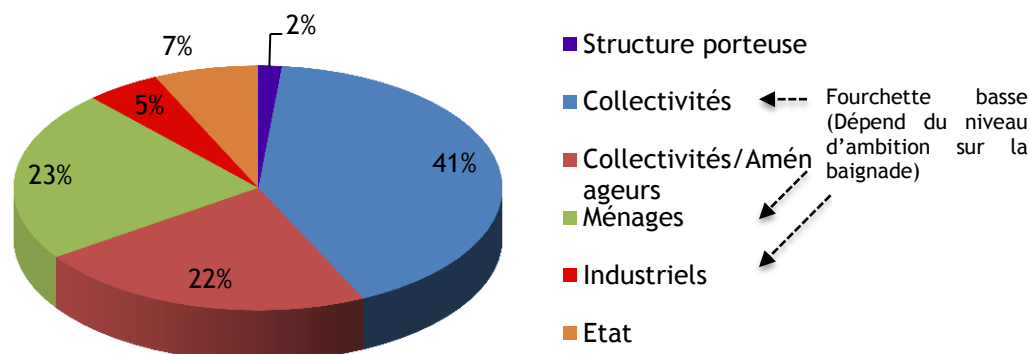
Les **collectivités** (catégories « collectivités », « structure porteuse », « Aménageurs publics et privés ») sont responsables de près de deux tiers des actions à mettre en œuvre (restauration des milieux aquatiques¹, investissement sur les réseaux dans certains secteurs², valorisation sociale des milieux aquatiques - ex : plages baignade, aménagement du canal de Chelles) contre environ 23% pour les ménages et 5% pour les industriels (responsables de la mise aux normes de leurs branchements). Notons que sur la question de la mise aux normes des branchements, si la responsabilité revient aux ménages ou aux industriels, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le contrôle de ces actions.

Parmi les actions relevant de la responsabilité des collectivités, ce scénario se démarque cependant par un partage des coûts de restauration des milieux aquatiques avec les aménageurs et notamment les aménageurs privés, les projets de restauration étant conçus de manière intégrée avec un projet d'aménagement. Autrement dit une partie des financements « eau » peut ici être prise en charge par le monde de l'aménagement du territoire.

¹ Il a été considéré, dans la continuité des politiques en cours, que la responsabilité des collectivités se substituait à celle des riverains pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux.

² Le renouvellement des réseaux qui incombe à l'ensemble des collectivités n'est pas pris en compte ici.

Répartition des responsabilités de mise en œuvre par type d'acteurs - scénario 3



Notons que la responsabilité de la mise en œuvre ne signifie pas forcément que les acteurs financent entièrement les actions qu'ils mettent en œuvre. La question du financement des actions (aides et subventions des différents financeurs) n'est pas abordée ici. A titre d'exemple, la mise aux normes des branchements en domaine privé est subventionnée à 100% (forfait plafonné au montant réel des travaux) par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du 10^{ème} programme.

Des retombées globales attendues sur l'attractivité du territoire à une échelle locale et supra locale

En face de ces dépenses, les retombées attendues sont un développement des espaces de ressourcement pour les populations locales en lien avec une qualité améliorée des milieux aquatiques aussi bien sur la Marne que sur les affluents. Sur un territoire très urbanisé et dense, la politique eau envisagée ici doit permettre de développer une véritable offre de loisirs de proximité correspondant à des demandes sociales avérées et une attractivité au rayonnement régional susceptible de constituer un avantage comparatif pour l'installation d'activités économiques.

Comparaison économique des trois scénarios stratégiques

L'analyse économique qui est présentée dans ce rapport n'a pas vocation à proposer un chiffrage précis des actions à mettre en œuvre. Les montants annoncés sont des ordres de grandeur calculés à partir de coûts unitaires et d'assiettes estimées à partir de dire d'experts ou de rapports d'études disponibles. Ces ordres de grandeur et estimations ont comme vocation d'éclairer les grandes masses financières en jeu. **Dans cette analyse, la comparaison des ordres de grandeur a plus de sens que les valeurs absolues proposées.**

Les actions retenues dans chaque scénario¹ ont par ailleurs un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par les scénarios. **Elles ne constituent pas ainsi des programmes d'actions au sens strict du terme.** La définition d'un tel programme avec le niveau de précision qui l'accompagne ne pourra se faire qu'une fois la stratégie choisie.

Enfin, les ventilations de coûts entre acteurs ne doivent pas être interprétées comme des simulations de répartition de financements. Leur vocation est davantage de donner à voir l'importance des responsabilités de chaque type d'acteur dans la mise en œuvre des actions envisagées, sans préjuger des subventions dont ils bénéficieront pour ce faire.

Pour mesurer l'effort financier induit par chaque scénario sur le territoire deux comparaisons ont été retenues :

- **Une comparaison avec le niveau de dépense historique des acteurs du territoire dans le domaine de l'eau** (hors inondation et hors renouvellement des réseaux d'assainissement) calculé sur les deux dernières décennies à partir des bases de données de l'Agence de l'eau. Ces dépenses comprennent les travaux mis en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage du territoire, collectivités, Conseils généraux, industriels et autres. Elles intègrent des chantiers d'ampleur aujourd'hui terminés comme le remplacement des branchements AEP plomb et les travaux du SIAAP sur la station d'épuration de Marne aval. **En moyenne, le territoire a dépensé 17 M€/an pour la politique de l'eau (hors inondation et hors renouvellement des réseaux d'assainissement) sur les deux dernières décennies dont près de 80% pour l'assainissement (hors réseau) et le pluvial et 8% pour les milieux aquatiques.** Si on inclut les dépenses pour le renouvellement des réseaux d'assainissement ce montant s'élève alors à 36 M€/an. **En projetant ces dépenses** (hors inondation et hors renouvellement des réseaux d'assainissement) **sur la période 2015-2027 on atteint un niveau de dépense de 212 M€.**
- **Une comparaison avec les dépenses projetées dans un scénario « sans SAGE »** qui sont estimées à partir d'une projection du niveau de dépenses historiques auxquelles on retire les chantiers majeurs aujourd'hui terminés (le remplacement des branchements plomb AEP et les travaux de mise aux normes d'ampleur de la station d'épuration du SIAAP) sans pour autant prévoir de nouveaux chantiers. En effet, les nouveaux chantiers qui s'annoncent dans le cadre de la DCE

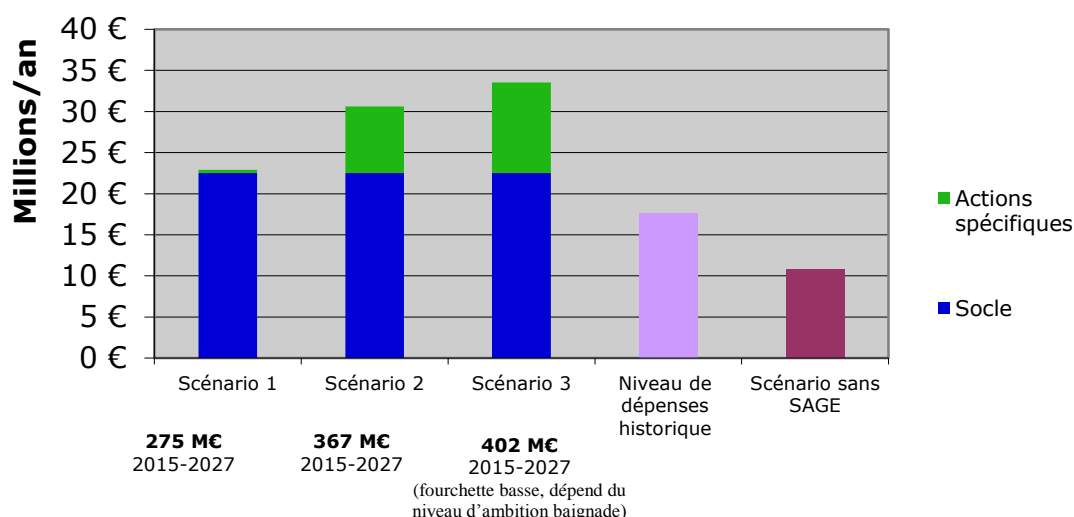
¹ Cf. annexe 3

(restauration des milieux aquatiques, accélération du rythme de mise aux normes des branchements) dépendent davantage de la mobilisation des maîtres d'ouvrage locaux et sont historiquement moins bien traités. La logique du scénario « sans SAGE » étant de ne pas considérer une mobilisation différente de celle observée par le passé (les mêmes régulations et dynamiques sont en place), ces chantiers ne sont pas mieux pris en charge que par le passé. Les dépenses affectées à ce scénario sans SAGE sont donc moindres que les dépenses historiques. Elles sont estimées à environ **11 M€/an soit sur la période 2015-2027 à environ 130 M€** (hors inondation et hors renouvellement des réseaux d'assainissement)

Comparaison des dépenses globales

Le graphique ci-dessous indique l'ordre de grandeur des dépenses induites par les différents scénarios en les comparant au niveau de dépenses historiques et au scénario « sans SAGE » (ou tendanciel).

Comparaison des dépenses globales par scénario : dépenses annuelles moyennes entre 2015 et 2027



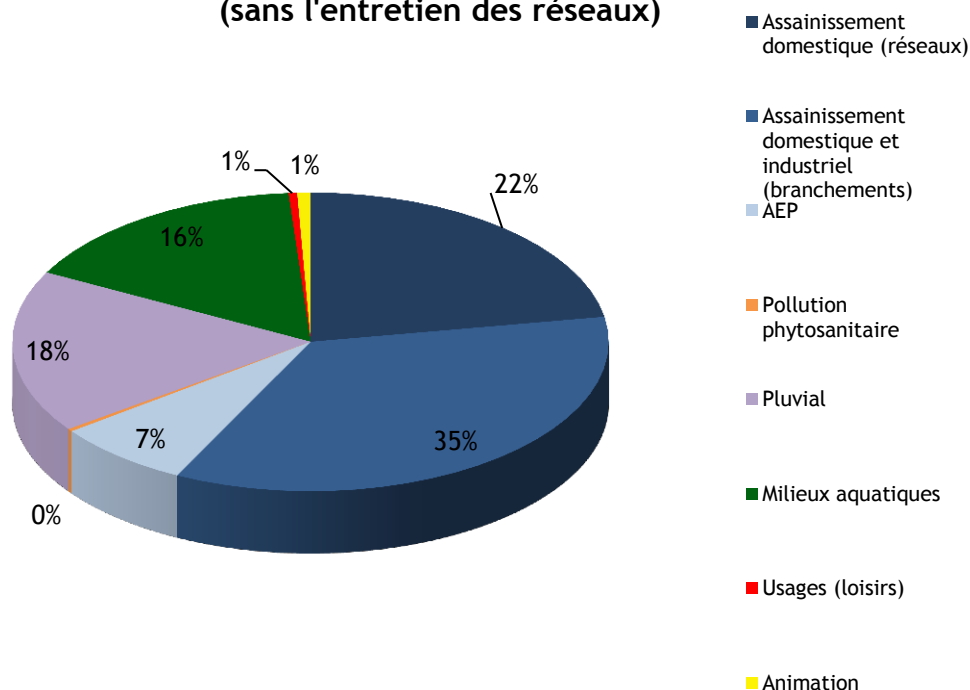
Un poids important des actions du « socle » quel que soit le scénario

- Les actions du socle constituent une grande part du coût des scénarios. Elles sont au cœur du scénario 1 par construction (98% du coût du scénario) mais représentent également entre 75 et 65 % du coût des scénarios 2 et 3.
- Les actions du socle dites « incontournables » concernent pour plus de 50% du montant les actions de mise en conformité des branchements (domestiques et industriels) et de renouvellement/création important de réseaux d'assainissement sur quelques secteurs très ciblés identifiés comme « points noirs » dans le diagnostic (sur le bassin du Morbras et le bassin de la Marne en

rive droite), jugées nécessaires pour atteindre les objectifs de la DCE. La mise en conformité des branchements se fait à un rythme plus élevé pour les bassins du Morbras et de Chantereine, aujourd'hui loin des objectifs DCE, et à un rythme similaire à celui observé aujourd'hui ailleurs.

- Environ 16% des dépenses liées au socle sont consacrées à la **restauration des milieux aquatiques de la Marne et ses affluents**. Il s'agit essentiellement d'actions visant le rétablissement de la continuité écologique sur la Marne et sur les affluents ainsi que d'actions pour gérer voire restaurer la qualité écologique des berges afin d'atteindre les objectifs de la DCE. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité de ce qui est aujourd'hui fait pour la Marne et la gestion des plans d'eau du Val Maubuée. Elles reprennent la programmation prévisionnelle actuelle sur la Chantereine. En revanche, elles vont plus loin que la programmation actuelle sur le Morbras (ainsi que sur le Merdereau), celle-ci faisant notamment défaut sur une partie du linéaire.
- En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, le **développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** est également prévu dans le socle. Cependant, il a été considéré que ces actions n'entraînaient pas de coûts supplémentaires pour les aménageurs qu'ils soient publics ou privés (voire pouvaient en faire économiser) en supposant que ces techniques venaient en remplacement d'autres systèmes non basés sur la valorisation des fonctionnalités des espaces eau. En revanche, la **réalisation de bassins de stockage/dépollution des eaux pluviales** (ex : projet du Ru de la Lande) est comptabilisée dans le socle (18%).

Répartition par thème des actions du Socle (sans l'entretien des réseaux)



Le scénario 1 : maintenir le niveau d'effort historique pour mettre en œuvre les nouveaux chantiers

- La mise en œuvre du SAGE Marne Confluence induit quelques efforts supplémentaires pour le scénario 1 par rapport à une situation où l'on maintiendrait le niveau historique des dépenses (environ 30% de plus). Il induit surtout une ventilation différente des chantiers à investir. La plus value de ce scénario est bien ici de permettre une mobilisation locale sur des nouveaux chantiers de la politique de l'eau afin de maintenir le niveau d'effort historique, de le rendre plus efficient au regard des enjeux du SAGE et en particulier de l'atteinte des objectifs de la DCE, sans nécessité d'effort supplémentaire.

Les efforts induits par le scénario 1 représentent un peu plus de deux fois les dépenses du scénario sans SAGE.

Le scénario 2 : un effort financier plus soutenu pour une restauration des milieux ambitieuse au service des populations

- Le scénario 2 nécessite un effort financier plus soutenu avec des dépenses de 75% plus élevées qu'une situation où l'on maintiendrait le niveau historique des dépenses. Par rapport au scénario sans SAGE, c'est 2,8 fois plus d'efforts qu'il faut financer.

- Les coûts supplémentaires identifiés dans le scénario 2 par rapport au socle du SAGE s'expliquent par les actions ambitieuses de restauration hydromorphologique des rivières qui s'accompagne d'une politique d'achat du foncier. Cette politique foncière prévaut également sur les versants autour de la reconquête des zones humides. L'ensemble des actions milieux aquatiques pèse environ 40% du coût total du scénario 2.
- Dans la logique de ce scénario qui cherche à « gagner de l'espace pour l'eau », le développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales est également au cœur des actions à mener. Cependant comme pour le socle, on ne comptabilise pas ici de dépenses liées à ces actions (cf. ci-dessus) mais en revanche on compte des efforts d'animation plus importants que dans le socle pour mobiliser les acteurs.

Le scénario 3 : un effort financier plus soutenu pour une restauration ambitieuse des milieux valorisée au sein de la politique d'aménagement du territoire

- Le scénario 3 nécessite un effort financier également plus soutenu avec des dépenses de 90% plus élevées qu'une situation où l'on maintiendrait le niveau historique des dépenses. Par rapport au scénario sans SAGE, c'est environ 3 fois plus d'efforts qu'il faut financer.

- Dans le scénario 3, les actions sur les milieux aquatiques prennent également de l'importance du fait d'une politique ambitieuse de restauration des milieux en lien avec un modèle de développement porté par le SAGE où la qualité des milieux sert de support à l'intégration d'espaces de ressourcement dans le territoire. Ces actions représentent 80% du surcoût du scénario par rapport au

socle et près de **40% du coût total du scénario**. Ici l'approche foncière est également importante mais elle est envisagée dans une perspective qui vise à coupler la restauration hydromorphologique des cours d'eau et la reconquête des zones humides, sur les versants, avec des projets d'aménagement du territoire (dans le cadre de valorisation de la trame verte et bleue, par exemple). Ces projets relèvent à la fois d'aménageurs publics (les collectivités) et d'aménageurs privés.

- A ces actions sur les milieux aquatiques, se rajoutent également, par rapport au socle des coûts liés aux **actions supplémentaires nécessaires pour l'enjeu baignade**. Il est cependant difficile d'estimer la nature des actions à mener et donc a fortiori leur coût. Les incertitudes qui pèsent sur ces actions sont en effet de deux ordres :
 - L'ampleur de l'ambition du retour à la baignade : combien de sites et à quel niveau de la Marne, sur quelle période de l'année, avec quelle fréquence (quelques week-end par an, tous les jours en période estivale, etc.). Cette ambition dépendra des mobilisations locales.
 - Les solutions techniques correspondantes à ces niveaux d'ambition ne sont pas toutes connues à ce jour. Alors qu'aujourd'hui dans des conditions très limitées, la qualité baignade n'est pas loin d'être atteinte, avec peu d'efforts supplémentaires, une ambition plus forte nécessiterait à l'inverse des investissements importants sans que l'on puisse pour autant aujourd'hui en donner un ordre de grandeur.

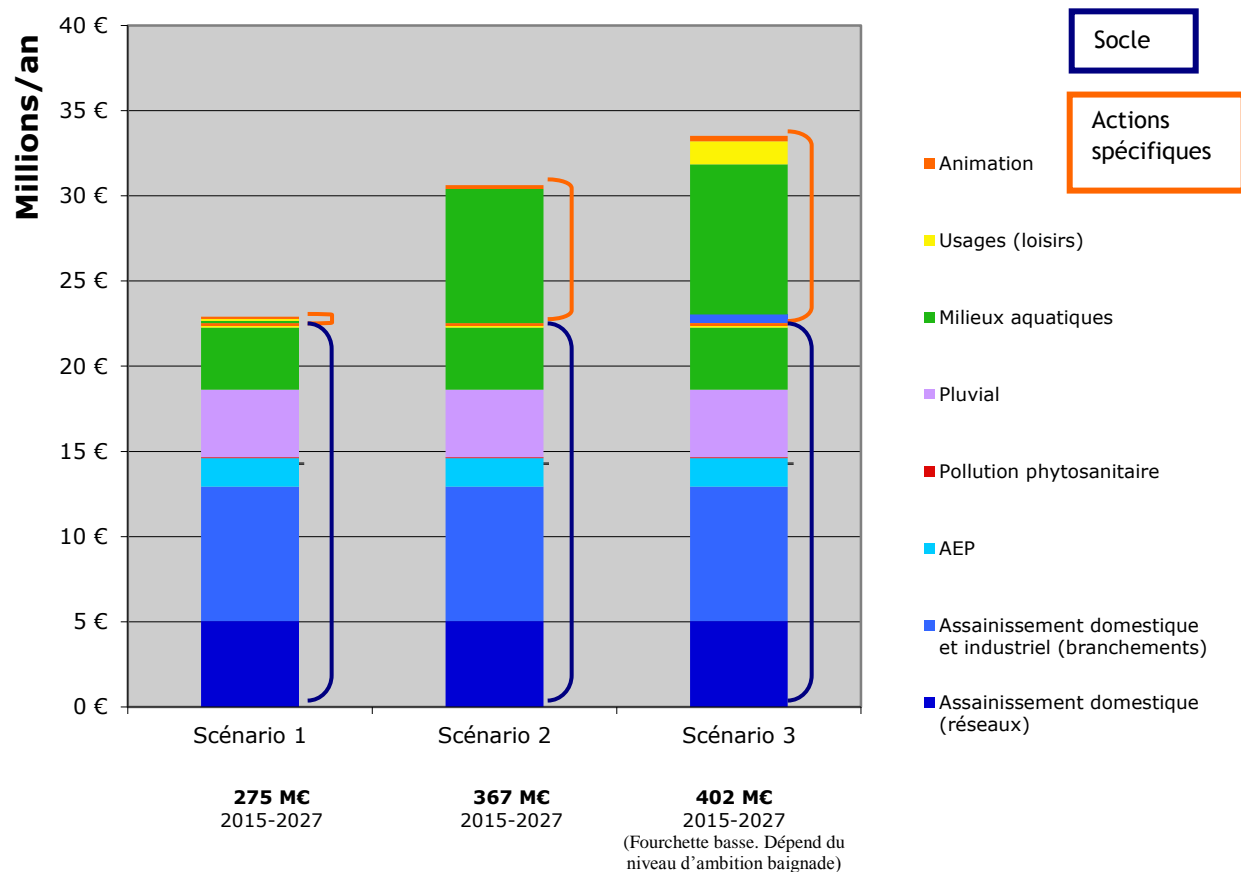
Ainsi, dans le cadre de cette analyse économique, faute de pouvoir lever ces incertitudes qui relèvent avant tout d'un choix politique, on retiendra que les actions liées à l'enjeu baignade s'inscrivent dans une fourchette de quelques millions d'euros (6 M€ chiffrés dans ce scénario en lien avec des efforts plus poussés sur la mise aux normes des branchements dans certains secteurs ; on considère cette estimation comme la fourchette basse) à probablement plusieurs dizaines de millions d'euros. Dans la configuration « basse », les actions baignade représentent 4,5% des actions spécifiques de ce scénario (actions branchements) auxquels se rajoutent des coûts d'aménagement des plages à hauteur de 2,5%¹.

- En lien avec **une entrée aménagement du territoire valorisant les milieux aquatiques**, des dépenses sont également comptabilisées pour valoriser les berges du canal de Chelles (9% des coûts spécifiques) ou mettre en place une maison de l'eau.
- Enfin, le **développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** est également au cœur de ce scénario de manière cohérente avec la posture de développeur du SAGE. Cependant comme pour le socle, on ne comptabilise pas ici de dépenses liées à ces actions mais des efforts supplémentaires d'animation.

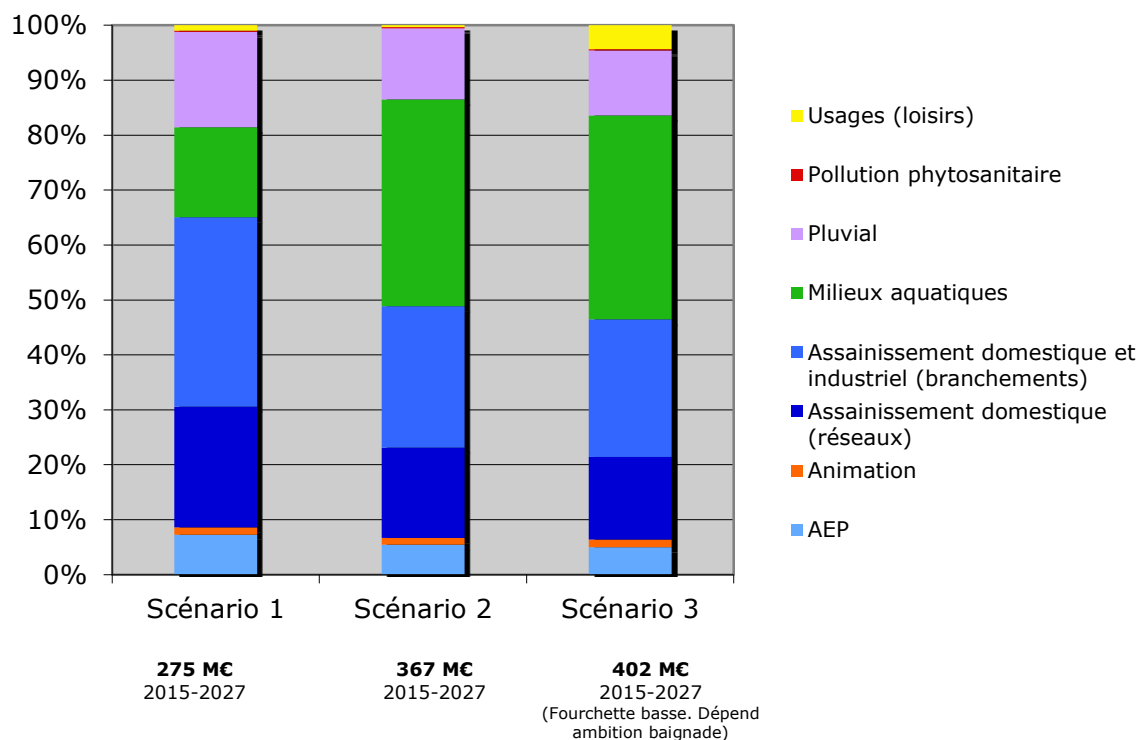
¹ Sont également comptabilisées des actions de suivi de la qualité baignade et un programme d'études/recherche pour définir les solutions techniques pertinentes en fonction du niveau d'ambition recherché

Les graphiques ci-dessous illustrent les différents points évoqués ci-dessus :

Répartition des thèmes d'action par scénario moyenne annuelle sur la période 2015-2027



Répartition des thèmes d'action par scénario

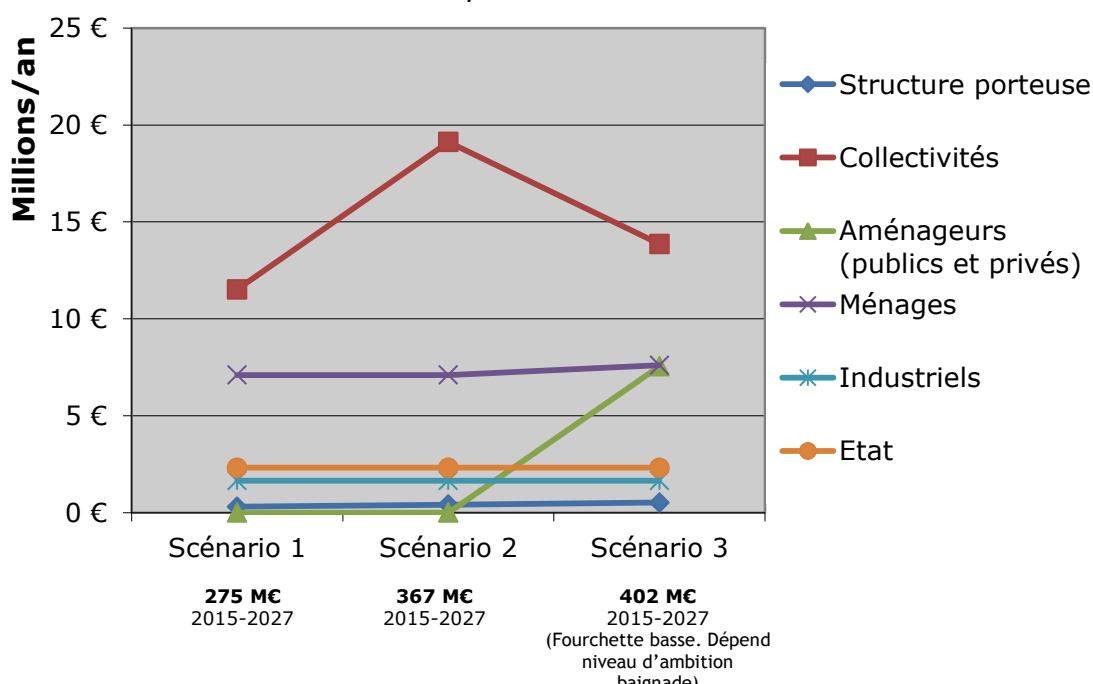


Comparaison de la répartition des responsabilités de mise en œuvre par scénario

Le graphique suivant compare la répartition des responsabilités de mise en œuvre selon les différents scénarios. De manière générale, **les grands équilibres de répartition entre les acteurs restent sensiblement les mêmes** d'un scénario à l'autre. On rappelle que la responsabilité de mise en œuvre ne préjuge pas des clés de financement qui peuvent être mises en place pour financer les actions notamment en mobilisant les aides de l'Agence de l'eau seine Normandie.

Répartition des responsabilités de mise en oeuvre

moyenne annuelle sur 2015-2027



- Les collectivités apparaissent, assez logiquement, au regard des types de problématiques du territoire, très fortement impliquées. Quel que soit le scénario, 50% à 65% de la responsabilité de la mise en oeuvre des actions leur incombe (« collectivités », « Aménageurs public et privé », « structure porteuse »).

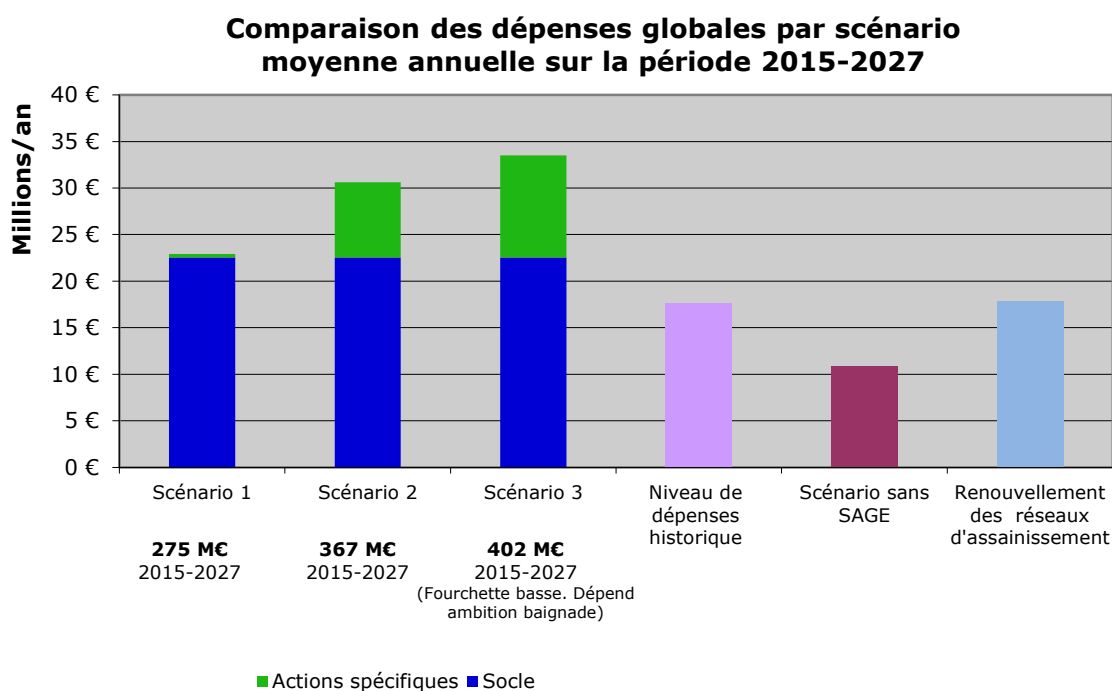
Les actions principales pour ces acteurs concernent la valorisation des milieux aquatiques¹ (cours d'eau, zones humides) (entre 25% et 55% des coûts des actions dont ils ont la responsabilité) et l'assainissement (entre 20% et 35% selon le scénario). Il faut noter cependant :

- Au-delà de ces actions, les collectivités ont également un rôle important à jouer dans l'animation et le contrôle de la mise aux normes des branchements dont la responsabilité de mise en oeuvre revient aux ménages et aux industriels. Elles sont également impliquées dans le portage et le financement de la structure porteuse du SAGE.
- Certaines actions sont à mener en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (VNF, aménageurs privés).
- Dans le scénario 2, le portage des actions expérimentales de restauration hydromorphologique sur la Marne est potentiellement assuré par la structure porteuse (assimilée ici à une collectivité).
- Dans le scénario 3, une part de leur implication l'est au titre de leur compétence d'aménageurs publics. En ce sens, il s'agit de dépenses d'aménagement du territoire comptabilisées ici dans le monde de l'eau. Cela concerne l'ensemble des projets de restauration des milieux aquatiques qui sont, dans ce scénario, au

¹ Il a été considéré, dans la continuité des politiques en cours, que la responsabilité des collectivités se substituaient à celle des riverains pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux.

cœur de projets d'aménagement urbains que cela soit pour valoriser des espaces de ressourcement pour les populations, des cadres paysagers de qualité ou des fonctionnalités utiles à la gestion de l'eau dans la ville. Les aménageurs privés sont également concernés par ces actions.

- Si on inclut la question du renouvellement des réseaux d'assainissement, la responsabilité des collectivités s'accroît considérablement. Cependant si ces actions sont jugées indispensables pour entretenir à minima le patrimoine elles ne sont pas directement nécessaires, à l'exception de certains cas, pour atteindre les objectifs de la DCE. C'est pourquoi elles n'ont pas été comptabilisées dans le coût des scénarios. En revanche, on peut estimer qu'elles participeront sur le long terme à conforter l'atteinte des objectifs. Elles sont donc indiquées ici à titre informatif : calculées sur la base des efforts annuels moyens consentis par les collectivités sur les dernières décennies, elles représentent entre 50% et 80% du coût des scénarios (cf. graphe ci-dessous). Notons que dans une optique de gestion patrimoniale, cette hypothèse de maintenir sans l'augmenter le niveau d'effort historique pour le renouvellement des réseaux peut être jugée insuffisante, le taux de renouvellement observé étant, sur ces dernières décennies, en moyenne inférieur à ce qui est considéré comme de bonnes pratiques en la matière (environ 0,5% au lieu de 1%).¹



- Les ménages sont concernés par environ 20 à 30 % des dépenses, pour leur responsabilité dans les actions de mise en conformité des branchements. Le scénario 3 les met cependant plus fortement à contribution compte tenu des efforts supplémentaires

¹ Les investissements nécessaires au renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable, jugés insuffisants dans l'état des lieux du SAGE, n'ont pas non plus été pris en compte. Ils relèvent également de la responsabilité des collectivités.

à mettre en oeuvre sur les branchements sur certains secteurs ciblés du bassin, dans l'optique du retour à la baignade.

Notons que la mise en œuvre concrète de ces actions de mise en conformité est également très dépendante de la mobilisation des collectivités pour inciter et faciliter l'engagement des ménages.

Par ailleurs, les ménages sont également concernés via la facture d'eau par d'autres actions portées par les collectivités (assainissement, AEP).

- **La structure porteuse est concernée dans tous les scénarios par l'animation du SAGE avec des moyens plus importants pour les scénarios 2 (animation de la thématique hydromorphologique) et 3 (animation spécifique sur les branchements et à l'interface eau/aménagement du territoire).** Ces coûts d'animation ne doivent cependant pas être systématiquement considérés comme des coûts supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Il s'agit pour beaucoup à l'échelle du territoire de **mutualiser** et de **regrouper des moyens d'animation existants** afin d'en décupler l'efficacité et l'efficacités au regard des enjeux du SAGE.

Au-delà de ces missions d'animation, la structure porteuse joue également un rôle important dans le scénario 2 dans lequel il lui est confié la responsabilité de mener l'approche expérimentale sur l'hydromorphologie de la Marne (étude fondatrice mais aussi travaux sur les berges de la Marne, en particulier sur les parties non navigables). Ces dépenses sont ici affectées à la catégorie « collectivités » (cf. ci-dessus).

Synthèse sur la comparaison des coûts des scénarios

Au final, ramené à l'habitant, les efforts financiers nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE s'élèvent **entre 20 et 30 €/hab /an** selon les scénarios (hors renouvellement des réseaux), soit un surcoût par rapport au scénario sans SAGE de 10 à 20 euros/hab/an. A titre comparatif :

- Sur le SAGE de la Bièvre, ces efforts s'élevaient entre 25 et 42 euros par habitant et par an selon les scénarios.
- En 2011, le CG 93 a dépensé 63 €/hab pour sa politique eau dont environ la moitié pour le renouvellement des réseaux. Le CG 94 a dépensé quant à lui, en 2012, environ 71 €/hab (y compris le renouvellement des réseaux).

Face à ces coûts, rappelons que les retombées attendues des scénarios vont bien au-delà de la simple atteinte des objectifs de la DCE. Quelque soit le scénario, l'amélioration de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques sur la Marne mais également sur les affluents permet :

- **De répondre à des demandes sociales existantes en termes de cadre de vie, de loisirs de proximité.** De participer ainsi à l'amélioration de l'attractivité du territoire pour ses populations mais également potentiellement pour l'accueil d'activités économiques.
- **D'envisager un aménagement urbain harmonieux source d'aménités sociales.** De participer à l'adaptation des villes au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur par exemple).
- **De favoriser la participation à la vie locale de la société civile.**
- **De mieux prendre en compte le cycle de l'eau en ville**, en amont des projets d'aménagement, ce qui réduit sur le long terme les coûts des infrastructures nécessaires pour la gestion de l'eau dans la ville.
- **D'améliorer et de sécuriser sur le long terme la qualité de l'eau de la Marne, ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable** qui dépasse le seul territoire du SAGE. De réduire se faisant sur le long terme les coûts de traitement de l'eau potable.